

Du 17 au 23 mars 2025 - N° 4959

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Le bon grain est livré

À 34 ans, Ophélie Goussard s'est construit, malgré les aléas, une solide réussite entrepreneuriale autour du café qui a débuté à Besançon et qui se poursuit aujourd'hui en zone rurale à Montot en Haute-Saône, avec de nouveaux défis à relever. *Page 24*

La Compagnie Dumas labellisée B-Corp

L'entreprise familiale bourguignonne vient d'obtenir la distinction qui récompense les sociétés intégrant des critères sociaux et environnementaux exigeants dans leur modèle économique. *Page 6*

Ukraine : l'Europe face au « nouveau monde »

En écho avec la proposition de cessez-le-feu conclue entre l'Ukraine et les États-Unis en Arabie Saoudite, l'Europe réaffirme son soutien à l'Ukraine et s'interroge sur la meilleure façon d'utiliser les avoirs russes. *Page 21*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

SNCF Réseau : « une année 2025 riche de défis à relever »



Pour la traditionnelle conférence de presse de début d'année de SNCF Réseau, Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC, a souhaité tout d'abord porter un dernier regard sur 2024 : « Une année que je qualifie d'extraordinaire [avec] un ambitieux programme d'investissements de 382 M€ de

travaux sur le réseau ferroviaire en Bourgogne Franche-Comté. En particulier, pour la Bourgogne avec la modernisation de la voie ferroviaire Centre Europe Atlantique, entre Nevers et Dijon, ouverte le 17 février 2024, représentant un chantier "hors-norme" de 137 M€ ainsi que, pour la Franche-Comté,

avec la modernisation de la ligne des Horlogers, entre Besançon et la Suisse, pour 53,5 M€, dont la réouverture a eu lieu le 31 octobre. Ces deux opérations emblématiques ont démontré la capacité de SNCF Réseau BFC et de ses 3.600 agents à tenir ses engagements, tant en délais qu'en coûts. » Maxime Chatard

s'est ensuite projeté sur 2025 : « une année pleine de défis que nous relèverons ». Il a ainsi annoncé 40 chantiers programmés dont le montant est supérieur à 1 M€ avec, au global, un programme d'investissements de 330 M€, dont 52 millions cofinancés avec l'État et la région. *Page 4-5*

Le circuit Dijon-Prenois dévoile sa saison 2025

Certes, pour les aficionados des pistes, le circuit Dijon-Prenois résonnera à l'infini de quelques noms mythiques qui habitent le « Hall of fame » de l'un des box d'accueil (Thevenet, Prost, Ickx, Agostini, Laffite...), mais depuis 1984, et la victoire de Nikki Lauda lors de la dernière course de F1 sur le tracé de 3,801 km, l'équipement

a dû se réinventer pour survivre. Cette mission, c'est celle qu'aura endossée pendant 19 ans Yannick Morizot, président du Circuit Dijon-Prenois, qui vient de laisser son siège à Vincent Martin, 19 ans « entre passion et raison », ainsi qu'il l'exprimait jeudi 13 mars avant de présenter la saison 2025 du circuit. *Page 3*

IA et droits d'auteur : qui crée vraiment ? *Page 19*

EN
2025



DEVIENT



ici
Bourgogne

R 28302 - 4959 - 2€



DES BONS
PLANS ET DES
EXPÉRIENCES
À PARTAGER

© Quang - stock.adobe.com



NOUVELLE ÉDITION!



En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux

www.petitfute.com

VERSION
NUMÉRIQUE
OFFERTE



À LA UNE

Le circuit Dijon-Prenois dévoile sa saison 2025

Côte-d'Or. Le circuit Dijon-Prenois et sa nouvelle gouvernance ont dévoilé le programme 2025 de l'équipement qui, au-delà du mythe, est loué 240 jours par an et participe au dynamisme du territoire.



Certes, pour les aficionados des pistes, le circuit Dijon-Prenois résonnera à l'infini de quelques noms mythiques qui habillent le « Hall of fame » de l'un des box d'accueil (Thevenet, Prost, Ickx, Agostini, Laffite...), mais surtout de cette lutte d'anthologie le 1^{er} juillet 1979 entre le Québécois Gilles Villeneuve sur sa Ferrari et le Français René Arnoux sur sa Renault, bataillant jusqu'aux derniers mètres pour la seconde place derrière Jean-Pierre Jabouille, l'écurie française étrennant ce jour-là sa première victoire en F1... Mais depuis 1984, et la victoire de Nikki Lauda lors de la dernière course de F1 sur le tracé de 3,801 km, l'équipement a dû se réinventer pour survivre. Cette mission, pour ne pas dire ce sacerdoce, c'est celle qu'aura endossée pendant 19 ans Yannick Morizot, président du Circuit Dijon-Prenois, qui vient de laisser son siège à Vincent Martin, 19 ans « entre passion et raison », ainsi qu'il l'exprimait jeudi 13 mars avant de présenter la saison 2025 du circuit.

GROS TRAVAUX...

Lorsqu'en 2004-2005, Yannick Morizot prend la tête de Dijon-Prenois, les perspectives ne sont pas au beau fixe : « Mon ami François Bernard



Le Tour Auto fera escale à Dijon le 8 avril. Crédit : DR

(directeur de la réglementation de la Fédération française du sport automobile à cette époque, Ndlr), que j'ai connu en 2005 m'a dit : « Si tu ne fais pas le nécessaire, ça ne va pas durer ». Et nous sommes devenus très amis parce que nous avons fait ce qu'il fallait. Ce n'était pas la joie, mais il fallait se mettre au travail et avoir confiance ». De gros travaux en 2007-2008 et nouvelle remise en question, un peu plus tard, rappelle Yannick Morizot : « 2015-2016 : la piste était refaite, tout était en place. Réunion avec mes amis actionnaires qui me disent : « qu'en penses-tu ? » Je leur réponds : « On casse tout et on recommence ». J'ai expliqué le projet. Une demi-heure plus tard, la décision était prise.



De gauche à droite : Yannick Morizot, directeur-général du circuit Dijon-Prenois et Vincent Martin, président. Crédit : JDP.

La confiance était vraiment installée. Nous sommes un circuit indépendant, les résultats prouvaient que l'on était capables de faire ces travaux. »

Aujourd'hui, Dijon-Prenois possède le Grade 2, ce qui lui permet de recevoir toutes les compétitions sauf la F1 moderne et Yannick Morizot transmet un équipement qui répond

à ses ambitions comme président : « Le premier objectif était la sécurité des pilotes, le second c'était d'avoir un bel outil qui permette aux organisateurs de proposer de très beaux événements. »

VIRAGE ÉVÉNEMENTIEL

Événements à double titre. D'abord, parce que le circuit se prévaut d'accueillir quelques rendez-vous d'exception comme le Tour auto (8 avril) ou le Championnat de France FFSA des circuits (du 9 au 11 mai) dans les catégories FFSA GT, FFSA F4, FFSA Tourisme notamment.

Ensuite, parce que le virage événementiel du circuit s'affirmera plus que jamais à l'avenir pour cet équipement qui (voir encadré), se veut aussi un acteur de l'attractivité et du dynamisme économique du département et de Dijon et bénéficie à ce titre du soutien des collectivités : outre les villages alentours, « la communauté de communes, le conseil départemental, Dijon Métropole est aujourd'hui très présent avec nous », confirmait Yannick Morizot dans les salons du circuit - la présence de François-Xavier Dugourd (vice-président du conseil départemental) et Nadjoua Belhadeff (adjoindue à la maire de Dijon), attestant de cet attachement. « Je suis très heureux de transmettre le flambeau à un nouveau président et ami, je le souligne très fortement, passionné et entrepreneur qui saura continuer à porter la flamme et la passion de

ce sport, et en même temps l'avenir de notre circuit dans le patrimoine régional, ce à quoi nous sommes très attachés », a conclu Yannick Morizot. Pour le nouveau président Vincent Martin, cette dimension économique est incontournable : « C'est avec cette même passion que je souhaite poursuivre le développement du circuit, en respectant évidemment son héritage tout en lui insufflant un nouvel élan. Avec l'ambition d'élever encore davantage son niveau d'excellence. L'hospitalité sera un axe fort de notre développement, avec un objectif très simple : que chacun trouve ici un environnement à la hauteur de ses attentes, aussi bien en termes de services, d'infrastructures, que de réceptif avec un événementiel de qualité ».

Emmanuelle de Jesus

En chiffres

- ◆ 26 mai 1972 : Inauguration du circuit.
- ◆ 1^{er} juillet 1979 : Première victoire en F1 de Renault, duel mythique entre Arnoux et Villeneuve.
- ◆ 160 partenaires.
- ◆ 330.000 visiteurs par an.
- ◆ 70.000 nuitées par an générées par le circuit.
- ◆ 220.000 repas par an dans le département.

Un projet d'envergure à Nevers Magny-Cours

Le 5 mars dernier, Fabien Bazin, président du conseil départemental de la Nièvre et Jean-François Ott, président directeur général de Courbet Héritage - spécialisé dans le développement et la gestion d'actifs immobiliers - ont officialisé un partenariat au sein des salons du circuit de Nevers Magny-Cours pour la création d'un pôle hôtelier et de divertissement sur le thème des sports mécaniques sur 3,37 hectares.

Le projet est organisé en trois phases : transformation de l'ancien lycée agricole de Magny-Cours en un hôtel 3* de 100 chambres (ouverture au plus tard en 2030) ; transformation de l'ancienne antenne de l'AFPA en un hôtel 5* de 50 à 100 chambres ; création d'un pôle de divertissement thématique autour des sports mécaniques. « L'opportunité d'investir dans la Nièvre et surtout sur le technopôle de Magny-Cours est réfléchi, assure Jean-François Ott, Pdg de Courbet Héritage. Je suis convaincu du potentiel et mon ambition est bien de contribuer à transformer l'offre hôtelière et de loisirs autour du légendaire circuit de Nevers-Magny-Cours, en créant une destination unique mêlant sport, haut de gamme et ancrage local. » L'accord prévoit une redevance annuelle fixe de 1.000 €, ainsi qu'une part variable équivalente à 2 % du résultat net d'exploitation, garantissant un partage équilibré des bénéfices entre les partenaires. « Le circuit de Nevers Magny-Cours détient



De gauche à droite : Jean-François Ott, Fabien Bazin et Serge Saulnier. Crédit : DR

un potentiel d'exploitation incroyable, affirme pour sa part Serge Saulnier, président du directoire du circuit de Nevers Magny-Cours. C'est 312.000 visiteurs à l'année et plus de 20 événements auto et moto, vitesse et endurance, modernes et classiques, avec comme vitrine le Championnat du Monde Motul FIM Superbike, le GT world challenge et les 12H de Nevers Magny-Cours. Les pistes sont quant à elles exploitées plus de 300 jours par an. Il est évident que développer l'offre touristique est une excellente nouvelle. »

E. de J.

COLLECTIVITÉS

SNCF Réseau : « une année 2025 riche de défis à relever »

Bourgogne Franche-Comté. SNCF Réseau a annoncé pour cette année un niveau d'investissement inédit de 330 M€ de travaux, dont 52 M€ cofinancés par l'État et la région.



Pour la traditionnelle conférence de presse de début

d'année de SNCF Réseau, Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC, a souhaité tout d'abord porter un dernier regard sur 2024 : « Une année que je qualifie d'extraordinaire, au cours de laquelle les lignes d'hier sont devenues celles de demain, au service d'une mobilité durable et décarbonée. Avec le soutien renouvelé de l'État et de la région Bourgogne Franche-Comté, un ambitieux programme d'investissements de 382 M€ de travaux sur le réseau ferroviaire en Bourgogne Franche-Comté a été réalisé en 2024. En particulier, pour la Bourgogne avec la modernisation de la voie ferroviaire Centre Europe Atlantique, entre Nevers et Dijon, rouverte le 17 février 2024, représentant un chantier "hors-norme" de 137 M€ ainsi que, pour la Franche-Comté, avec la modernisation de la ligne des Horlogers, entre Besançon et la Suisse, pour 53,5 M€, dont la réouverture a eu lieu le 31 octobre. Ces deux opérations emblématiques ont démontré la capacité de SNCF Réseau BFC et de ses 3.600 agents à tenir ses engagements, tant en délais qu'en coûts. »

Maxime Chatard s'est ensuite projeté sur 2025 : « une année pleine de défis que nous relèverons ». Il a ainsi annoncé 40 chantiers programmés dont le montant est supérieur à 1 M€ avec, au global, un programme d'investissements de 330 M€, dont 52 millions cofinancés avec l'État et la région. « Ce dernier va permettre de consolider la sécurité des circulations, d'assurer une bonne régularité et de poursuivre notre effort de régénération et de modernisation du réseau ferroviaire ». Dans le détail, le directeur a souhaité revenir sur cinq grands chantiers à venir. Il y a d'abord **la modernisation de la voie entre Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers**, sur la ligne Paris-Clermont. Un investissement de 106 M€ financé à 100 % par SNCF Réseau. Cette opération, qui a débuté en janvier et s'achèvera en juin 2025, consiste à remplacer 56 km de voies mais aussi à renouveler les quais de la gare de La Marche et Tronsanges, moderniser neuf passages à niveau (avec pistes et accès), réaliser des travaux hydrauliques et sécuriser des ouvrages d'art. « C'est la 2^e opération la plus importante pour SNCF Réseau en France cette année ».

Par ailleurs, **des travaux de rem-**



placement de fils de contact caténaire seront réalisés sur plusieurs périodes de l'année entre Paris, Dijon et Mâcon, entre Dijon et Saint-Amour et entre Dijon et Vallorbe (Suisse), pour un montant de 2,5 M€. Ils consistent à renouveler 29 km de fils caténaires permettant l'alimentation des trains électriques, grâce à l'utilisation d'un train « dérouleur ».

Ensuite, **la ligne Dole-Belfort** s'ouvrira une cure de jouvence avec plus de 50 M€ investis et la réalisation de nombreux travaux : trois kilomètres de rails remplacés entre les communes de La Barre et Ranchot, 11 kilomètres de voies et tous ses composants (rails, traverses et ballast) renouvelés entre Besançon et Deluz ainsi que la mise en accessibilité de la gare de Novillars, 40 kilomètres de rails dont dix kilomètres de voies et tous ses composants (rails, traverses et ballast) remplacés entre Clerval et Belfort.

La **voie en gare de Chalon-sur-Saône** poursuivra également sa modernisation, avec plus d'un kilomètre renouvelé et près de 800

traverses posées pour un montant de 2,4 M€ depuis le 10 février.

Enfin, SNCF Réseau continue d'agir pour donner une seconde jeunesse à **la ligne Paris-Lyon-Marseille**, « cette "vieille dame", âgée de 176 ans ». Ces travaux de modernisation seront notamment marqués par la visite d'un train-usine caténaire, qui interviendra entre Dijon et Baulme-la-Roche de septembre à la fin d'année pour remplacer 414 poteaux-caténaires. Cette opération représente un investissement de 18,7 M€ financés par SNCF Réseau. Côté signalisation, ce sont plus de 24 M€ qui sont investis dans le cadre du programme des Commandes centralisées du réseau (CCR). Deux secteurs sont concernés : entre Fain-lès-Montbard et Nuits-sous-Ravières d'une part et entre Blaisy-Bas et Dijon d'autre part. À terme, ces travaux permettront de télécommander toutes les installations de signalisation depuis la CCR de Dijon.

Frédéric Chevalier

Zoom sur le train-usine caténaire, une innovation unique au monde

Mis en service pour la première fois en 2021, cet outil industriel exceptionnel et unique au monde permet également de gagner en efficacité et en délai en étant six fois plus rapide qu'une méthode traditionnelle. Composé de deux trains spéciaux de 270 mètres environ chacun, ce train-usine permet de remplacer en une fois l'ensemble du poteau-caténaire. Fabriqué en France spécifiquement pour le réseau ferroviaire français, il est intervenu pour la première fois en Bourgogne Franche-Comté en 2024 afin de remplacer les poteaux-caténaires (565 au total) entre Aisy-sur-Armançon et Ancy-le-Franc. En moyenne, 100 agents ont été mobilisés quotidiennement pour un montant de 18,3 M€ financé par SNCF Réseau.



SNCF Réseau, acteur de l'emploi et de l'économie et local

■ En 2024, SNCF Réseau a contribué au dynamisme économique régional en sollicitant 787 TPE et PME évoluant en Bourgogne-Franche-Comté. « Ce sont 67 % des entreprises référencées chez nous qui accèdent ainsi à la commande publique, avec, en 2024, 108 M€ d'achats réalisés auprès des TPE et PME locales sur un montant total des achats de 242 M€ », précise Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC. Côté emploi, 73 agents ont été recrutés en BFC en 2024 et 80 nouvelles embauches sont déjà prévues pour 2025. L'entreprise a enregistré également 40.000 heures d'insertion sur ses chantiers en 2024. « En 2023, 15,2 % de nos postes étaient occupés par des femmes et SNCF Réseau redouble d'efforts pour faciliter la rencontre entre les candidates et nos offres d'emplois. Toujours en 2023, SNCF Réseau a signé une convention de partenariat triennale avec France Travail afin de promouvoir l'attractivité des métiers du réseau ferroviaire auprès des demandeurs d'emploi ». SNCF Réseau propose plus de 150 métiers avec des besoins en recrutement sont de 70% niveau Bac, 20% niveau Bac +5 et 10% niveau ingénieur.

Quelques chiffres

- ◆ **3.000 kilomètres** : c'est la taille du réseau ferré de BFC, soit 10 % du réseau ferré national.
- ◆ **192.553** : c'est le nombre de trains qui ont circulé sur les lignes de BFC en 2024 (+8.772 par rapport à 2023).
- ◆ **640 kilomètres** de lignes de desserte fine du territoire.
- ◆ **272 kilomètres** de lignes de fret.
- ◆ **7/10** : note globale de satisfaction clients en 2024 (+0,4% par rapport à l'année précédente).
- ◆ **92,9 %** : taux de régularité des trains en 2024 (+0,7 % par rapport à l'année précédente).

La régularité face aux aléas climatiques

■ Tempêtes, inondations, fortes chaleurs ou grands froids ont souvent des impacts sur le réseau ferré et, par conséquent, sur la circulation des trains. « En 2024, nos équipes ont fait preuve d'une grande réactivité pour prévenir et réparer les dommages importants et plus fréquents tout en assurant la reprise du trafic dans les plus brefs délais. Face à ces imprévus, le délai nécessaire pour communiquer une heure de reprise estimée n'est que de cinq minutes », affirme Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC, avant de revenir sur trois cas emblématiques récents :

Éboulement sur la Côte de Morre, le 13 décembre 2023. « À la suite de chutes importantes de pierres dans le Doubs, nos agents sont intervenus sans délai pour permettre une reprise des circulations ferroviaires en seulement trois jours. Leur périmètre d'intervention ne s'est pas limité à nos emprises puisqu'ils ont également œuvré à la réouverture de la route départementale. »

Glissement d'un talus sur la ligne Dole-Besançon, le 13 octobre 2024. « Malgré des conditions d'accès difficiles et une météo très pluvieuse, le travail des équipes SNCF Réseau et de nos entreprises partenaires a permis une réouverture de la ligne avec six jours d'avance sur le planning annoncé. »

Chute d'arbres sur la ligne des Horlogers, le 24 décembre 2024. « L'année passée, nous avons enregistré plus de 150 événements de chute d'arbre, la plupart hors de nos emprises. Cela représente environ une chute d'arbre tous les deux jours et demi. En 2024, 93 M€ ont été dépensés pour l'entretien des voies, dont 11,4 M€ pour la seule maîtrise des végétaux. Ce budget est déjà évalué à la hausse pour 2025 avec 12,8 M€. »



L'accessibilité des gares : une priorité

■ La Bourgogne Franche-Comté, c'est 202 gares et un investissement de près de 300 M€ par an, engagés sur les prochaines années pour rendre les gares plus accessibles, du parvis jusqu'au train. Sur le volet mobilité 2023-2027 du Contrat plan État-région, près de 100 M€ ont été mobilisés pour les huit dernières opérations, dont trois gares nationales et cinq gares régionales. Sur les 33 gares retenues au Schéma directeur d'accessibilité, 25 gares sont accessibles fin 2024 (bâtiment voyageurs et quais), soit 97 % des bâtiments voyageurs et 76 % des quais. Pour 2025, cinq nouvelles gares sont programmées ou en cours de réalisation : les gares de Chalon-sur-Saône, Mâcon-Ville, Tournus, Nevers et Lure. Les trois gares nationales de Chalon, Mâcon et Nevers représentent 72,5 M€ d'investissements et 4,5 M€ pour les gares régionales de Tournus et Lure. Des investissements portés aux trois quarts par la région.

Toujours plus de rails verts

■ Dans le cadre de la régénération du réseau ferré, SNCF Réseau remplace 2.000 kilomètres de rails en acier par an. Aujourd'hui, 80 % des rails reposés sont issus du recyclage ou du réemploi. « SNCF Réseau est le premier gestionnaire d'infrastructure ferroviaire européen à déployer une stratégie de décarbonation du rail à grande échelle. Ce qui nous permet d'économiser 200.000 tonnes de CO₂ par an », confie Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC. Ces rails durables sont fabriqués à partir d'acier recyclé à 100 % (35 % de vieux rails retirés du réseau et 65 % d'autres sources d'acier recyclé). Ce processus, appelé boucle courte, se déroule dans les usines Saarstahl de Saint-Saulve (59) et de Hayange (57). Par ailleurs, l'Établissement industriel de la voie de Saulon-la-Chapelle (21), grâce à la méthode unique au monde de la soudure par induction redonne vie à de nouveaux rails sur la base de segments usagés issus du réseau. De longs rails soudés, dont la longueur peut atteindre 432 mètres, sortent ainsi de ce site pour être posés lors des chantiers de renouvellement de voie.

CBRE Impact

MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

DIJON NORD ZA CAP NORD

A vendre ou à louer

En partenariat avec :



Votre nouveau parc tertiaire
multi-activités !

APOLLIN'ERE PARC

Retrouvez toutes nos solutions pour vos
locaux professionnels sur
www.impact-cbre.fr

03 80 51 71 71

dijon@impact-cbre.fr

Livraison prévisionnelle 4^{ème} trimestre 2026

IMMEUBLES « ERE 1 »

Immeubles de bureaux neufs RE 2020 **divisibles**
en plusieurs lots au sein d'une opération de
près de 30.000 m² :

- Bât. A de 2.427 m² env.
- Bât. B de 2.403 m² env.

Prestations de qualité, cloisonnement et
aménagement à la demande

Grand nombre de parkings extérieurs et en sous-sol
Accès direct LiNo et rocade Nord, réseau Divia :
lignes L3 et F40

Cécile BIDAULT
06 11 48 95 65
cecile.bidault@impact-cbre.fr



Yonne. 1,8 M€ et près d'un an de travaux : la filiale du groupe Engie a inauguré la première station multi-énergie du Sénonais lundi 10 mars. Un équipement stratégique, écologique et répondant à un besoin local.

Avec GN Vert, Sens met les gaz sur la transition énergétique

« **A**ujourd'hui, le diesel représente encore 92 % des carburants utilisés dans le transport. Mais nous assistons à un basculement progressif vers le gaz et l'électrique, avec une croissance annuelle d'environ 10 % », précise Jean-Charles Bourlier, directeur général de GN Vert, filiale d'Engie, lors de l'inauguration de la station multi-énergie de Sens. Ce nouvel équipement se distingue par ses équipements de dernière génération : le gaz est directement récupéré sur le réseau GRDF avant d'être stocké sous pression grâce à un système de compresseurs performants. Ces derniers permettent de faire passer la pression du gaz de 8 bars à 230 bars en stockage, puis à 210-220 bars pour son utilisation. La station dispose d'une capacité de stockage de 400 kg de gaz. Ces installations permettent un approvisionnement continu et sécurisé, garantissant une autonomie aux véhicules roulant au GNC (gaz naturel comprimé) et bio-GNC.

Les industriels locaux, souvent soumis aux fluctuations des prix des carburants fossiles, trouvent ainsi dans le GNC une alternative économiquement viable.



Marc Bottin, président de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS) - Jean-Charles Bourlier, directeur général de GN Vert - Carole Dabrigeon, sous-préfète de l'Yonne et Hervé de Romemont, coprésident de Territoire d'industrie « Yonne industrielle » et président du directoire des Moulins Dumée. Crédit : JDP.

Malgré un coût légèrement supérieur au diesel, le gaz offre une meilleure stabilité sur le long terme et limite la dépendance aux importations énergétiques.

L'un des atouts majeurs de cette station réside dans son potentiel d'évolution. Actuellement dédiée au gaz, elle pourrait à terme intégrer la distribution d'hydrogène.

LEVIER ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Cette station représente un atout majeur pour la com-

munauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS) et les entreprises locales. Depuis 2021, l'agglomération a soutenu cette initiative en aidant GN-Vert à la réalisation de ce projet. « Nous avons pris l'initiative en mettant à disposition un terrain stratégique. Ce projet s'inscrit dans notre volonté de renforcer la transition écologique tout en soutenant l'économie locale », souligne Marc Bottin, président de l'intercommunalité. S'inscrivant pleinement dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial

(PCAET), cette station vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser l'essor des énergies renouvelables sur le territoire.

Entrée en vigueur des Zones à Faibles Émissions (ZFE) en Île-de-France pousse les entreprises de transport à adapter rapidement leur flotte. L'interdiction progressive des véhicules diesel constitue un défi majeur, notamment pour les industriels locaux assurant des livraisons quotidiennes vers Paris. « Nos camions partent à 2h du matin et reviennent en fin de matinée. Avoir un approvisionnement local en gaz est une nécessité pour nous. Avant, nous devions faire des détours pour trouver une station, ce qui engendrait des pertes de temps et des coûts supplémentaires », explique Hervé de Romemont, coprésident de Territoire d'industrie « Yonne industrielle » et président du directoire des Moulins Dumée, entreprise engagée dans le renouvellement de sa flotte depuis quatre ans et visant une transition complète d'ici dix ans. Les camions de Moulins Dumée ont d'ailleurs été les premiers à s'avitailler à la nouvelle station.

Enzo Beaudet

Yonne. L'entreprise familiale bourguignonne vient d'obtenir la distinction qui récompense les sociétés intégrant des critères sociaux et environnementaux exigeants dans leur modèle économique.

La Compagnie Dumas labellisée B-Corp

Fondée en 1910 à Tonnerre, La Compagnie Dumas est une entreprise familiale spécialisée dans la fabrication d'articles de literie. Historiquement tournée vers la fabrication d'oreillers et de couettes, l'entreprise s'est progressivement développée en diversifiant ses gammes et en intégrant des matériaux plus durables. Forte de son ancrage local, elle a su préserver un savoir-faire artisanal tout en adoptant des procédés industriels modernes pour répondre aux exigences du marché. Aujourd'hui, La Compagnie Dumas mise sur une production responsable, en utilisant des matières premières certifiées et en mettant en place des initiatives visant à limiter son impact environnemental.

Son engagement ne se limite pas à la qualité de ses produits : l'entreprise place également l'humain au cœur de son développement. À travers une poli-



À Tonnerre, la Compagnie Dumas compte une cinquantaine de collaborateurs qui perpétuent le savoir-faire de la literie haut de gamme. Crédit : La Compagnie Dumas.

tique sociale inclusive et une implication active dans le tissu économique régional, elle œuvre pour un modèle d'entreprise durable et respectueux de son territoire.

UNE RECONNAISSANCE DÉTAILLÉE

Depuis janvier 2025, l'entreprise a franchi une nouvelle étape en obtenant la presti-

gieuse certification B-Corp, une distinction qui souligne son engagement en faveur d'un impact positif sur la société et l'environnement en obtenant un score de 117,5/200. L'entreprise a en effet mis en place plusieurs initiatives pour réduire son empreinte écologique. Plus de 50 % des matériaux utilisés dans ses produits sont issus du recyclage, certaines gammes

atteignant même les 100 %. « Nous avons toujours cherché à aller plus loin dans notre engagement. La certification B-Corp ne représente pas un aboutissement, mais un tremplin pour continuer à améliorer nos pratiques », annonce Julien Venturini, responsable RSE.

Attribuée aux entreprises qui respectent des normes sociales et environnementales exigeantes, la certification B-Corp est devenue un gage d'exemplarité en matière de développement durable. La Compagnie Dumas rejoint ainsi un cercle restreint d'entreprises engagées dans une économie plus responsable et solidaire. « L'obtention de B-Corp marque une étape clé pour nous. Cela confirme que notre stratégie ne se limite pas à la performance économique, mais prend aussi en compte notre impact sur l'environnement et la société », explique Julien Ciolina, responsable des relations publiques.

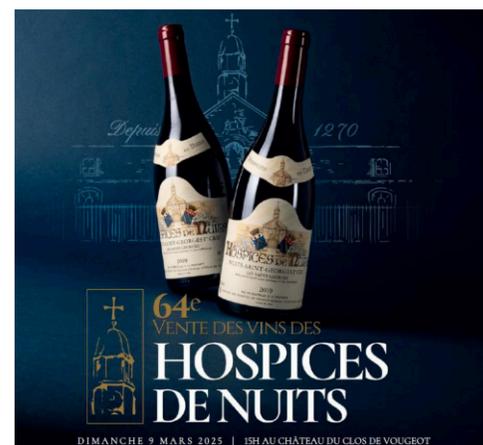
E. B.

Côte-d'Or

QUASI RECORD POUR LA VENTE DES VINS DES HOSPICES DE NUITS. La 64^e édition de la vente aux enchères des Hospices de Nuits-Saint-Georges qui s'est tenue le dimanche 9 mars au château du Clos de Vougeot a permis de récolter 856.950 € au total, hors pièce de charité. Ce montant se décompose en 796.000 € pour la vente des pièces du millésime 2024, soit un prix moyen de la pièce en forte hausse (+41,5 %), proche du record absolu, auquel s'ajoutaient cette année 60.950 €, issus de la vente de millésimes décalés du domaine. La pièce de charité a quant à elle totalisé provisoirement 50.905 € de vente (vente hors enchères, par souscription). Animée pour la première fois par Idealwine, leader mondial de la vente aux enchères de vins en ligne, la vente a permis au vin le plus cher, la cuvée de Nuits-Saint-Georges 1^{er} cru Cuvée des Sires de Vergy, d'atteindre 55.000 €, là où cette même cuvée avait atteint 41.000 € l'an dernier dans le millésime 2023 (+34,5 %). Le prix de la pièce de vin blanc, un nuits-saint-georges 1^{er} Cru Les Terres Blanches, a atteint 27.000 € (+28,6 %).

Comme chaque année, une pièce de charité était vendue au profit d'une association caritative : il s'agissait cette année de « Coucou nous voilà », qui œuvre à améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés, parrainée par la comédienne et humoriste Chantal Ladesou et le sportif et commentateur Philippe Candeloro. Cette pièce de charité, un nuits-saint-georges 1^{er} cru Les Terres Blanches, vendue par souscription, sans enchères, a permis de récolter 50.905 € (221 bouteilles souscrites, montant provisoire) ; de plus, un coffret de deux bouteilles de nuits-saint-georges 1^{er} Cru 1955 et 1959, offertes au profit de l'association par la maison Édouard Delaunay, ont été adjugées 2.000 €. Le millésime 2024 des Hospices de Nuits conjugue « superbe qualité et grande rareté », assurent Idealwine et Les Hospices de Nuits dans un communiqué commun. En effet, « seules 36,5 pièces ont été produites (35,5 vendues aux enchères + pièce de charité), contre 150 mises en vente l'année passée (144 vendues) et 160 en 2023 ». Guillaume Koch, directeur des Hospices civils de Beaune, se réjouit : « Nous sommes très heureux du résultat de la vente, nous espérons une petite augmentation sur les prix des pièces et nous avons eu une belle surprise avec des records. La vente de bouteilles et magnums de millésimes antérieurs a aussi permis à quelques grands amateurs de se faire plaisir. Nous sommes très heureux du résultat, et de la contribution de deux parrains exceptionnels. »

en bref



Yonne. Née en 2019 à Tournus, Planète + s'est installée dans ses nouveaux locaux à Charnay-les-Mâcon début février après un court passage par la cité de l'entreprise de Mâcon. Le spécialiste des solutions photovoltaïques entend poursuivre sa croissance à deux chiffres et se positionner à terme comme un leader interrégional.

L'énergie positive de Planète +



Il faut emprunter le chemin des luminaires pour arriver au nouveau siège de l'entreprise Planète +. Heureux hasard en vérité, les dirigeants ont plutôt choisi le terrain pour son emplacement géographique privilégié, proche des grands axes routiers. Sourire rayonnant, Marwann El Rhayti, cofondateur de l'entreprise avec Kamel Messai, peut se retourner avec satisfaction sur le travail accompli depuis six ans, date à laquelle les deux hommes ont fondé Planète + à Tournus. Le spécialiste du photovoltaïque a progressé à allure régulière jusqu'à se retrouver à l'étroit et envisager une installation sur l'agglomération mâconnaise pour poursuivre son développement.

Après 18 mois à la cité de l'entreprise, le temps d'acquiescer le terrain et d'élever le bâtiment, Planète + a intégré son nouveau siège où l'atmosphère est sereine. Baby-foot et billard trônent dans les open spaces en attendant la Switch et la PlayStation, une ambiance à la californienne assumée, « le bien-être au travail, c'est important, insiste Marwann, on peut faire du bon travail sans se prendre au sérieux. »

L'entreprise n'est bien sûr pas seulement philanthropique, mais elle entend mener son business avec certaines valeurs. « On est là pour gagner de l'argent, mais on veut rester droit dans nos baskets, faire du gagnant-gagnant. Quand on annonce à nos clients le potentiel de production, la rentabilité, on ne raconte pas d'histoires. Nos meilleurs commerciaux, ce sont nos clients. Ils nous recommandent parce qu'ils sont satisfaits. »

PARTICULIER, INDUSTRIEL, TERTIAIRE, AGRICOLE...

Planète + s'approvisionne en panneaux solaires directement en Chine (marque Niwa). Les containers sont acheminés de Shanghai à Rotterdam puis dans le Mâconnais. « On peut ainsi se passer des intermédiaires et donc proposer des prix attractifs. »

La société développe des projets de 0 à 500 kilowatt-crête (kWc) en revente, autoconsommation ou stockage virtuel. Autrement dit, elle répond aussi bien aux besoins des particuliers (0 à 36) qu'à ceux des entreprises (37 à 500). Si Planète + travaille beaucoup



avec les grandes surfaces comme Colruyt à Dôle ou encore Intermarché à Mâcon où elle installe actuellement des ombrières sur le parking, elle intervient énormément en zone rurale sur les bâtiments d'exploitations agricoles et les caves coopératives.

PAS DE SOUS-TRAITANCE

Planète + dispose de son propre bureau d'études, de trois équipes de pose (de trois personnes) et, prochainement, une quatrième et ne fait pas appel à des sous-traitants pour assurer la qualité des installations (systématiquement garanties 30 ans) et faciliter le SAV. C'est pour cela aussi qu'elle conserve, si besoin, des stocks d'anciens modules qui ne sont plus fabriqués. « C'est de l'immobilisation mais c'est le prix de la tranquillité. Notre volonté est d'avoir la puissance d'un grand groupe mais

la flexibilité d'un artisan local », résume le dirigeant.

Les effectifs ont régulièrement progressé pour atteindre 32 personnes « et on recherche encore des techniciens et des commerciaux », lance

au passage Marwann. Planète + ne cache pas sa volonté de s'étendre géographiquement en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté et Grand Est pour devenir une référence incontournable.

« Dans notre projet Vision 2028, on s'est fixé comme objectif d'atteindre 30 M€ de CA, contre 10 aujourd'hui. Il faut tripler ! ».

David Bessenay



Photo du haut : en 2024, Planète + a posé un demi-million de panneaux photovoltaïques. Crédit : Planète +.
Photo ci-dessus : Kamel et Marwann, un duo de chefs d'entreprise complice et complémentaire malgré les 20 ans d'écart et photo ci-contre : Le nouveau siège de Planète + à Charnay-les-Mâcon s'étend sur 600 m² et deux niveaux. Crédit : JDP.

Région BFC. L'agroénergie a sa chaire

L'Institut Agro (regroupement depuis 2022 des écoles AgroSup Dijon, Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro), inaugure lundi 17 mars une nouvelle chaire partenariale sur la thématique des agroénergies. Étape significative dans la recherche et l'innovation en matière de transitions énergétiques durables, la chaire « *agro-énergies pour une agriculture durable* », initiée par l'Institut Agro Dijon, étudie l'utilisation des ressources agricoles pour développer des solutions énergétiques renouvelables et socialement acceptables afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. S'appuyant sur l'expertise scientifique de chercheurs en agronomie, sciences sociales, sciences du sol et de l'élevage, cette chaire appréhende des changements de pratiques agricoles durables en lien avec les agroénergies et avec les grands défis socio-écologiques du secteur innovant en recherche pour imaginer les futurs de la filière et s'y préparer.

Elle entend ainsi favoriser les échanges et synergies entre les enseignants-chercheurs, les étudiants de l'Institut Agro et les acteurs de la filière énergies impliqués dans la chaire : AGIR Fondation d'entreprise du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, Alliance BFC, EDF Renouvelables, Engie, GRDF et Ombrea. « *Nous sommes à un tournant important dans la transition énergétique. La Chaire AgroÉnergies offre une plateforme unique pour intégrer les nouveaux savoir-faire et les avancées de la recherche* », s'enthousiasme Sophie Bourgeteau-Sadet, titulaire de la chaire.

Côte-d'Or. La structure propose des formations diplômantes en lien avec les besoins du secteur industriel.

Dijon : l'école de production inaugure ses locaux

J eudi 13 mars, l'école de production industrielle (EDPI 21) inaugure ses bâtiments neufs à Dijon-Valmy, pourvus notamment d'un atelier de 600m² afin de permettre des formations diplômantes dans les métiers de l'usinage à des promotions restreintes (8 à 12 élèves), en lien avec les besoins identifiés du secteur industriel.

L'école a déjà intégré deux promotions depuis septembre 2023. Son modèle, celui des écoles de production, s'adresse à des élèves à partir de 15 ans, dits « décrocheurs » ou auxquels le système académique classique ne convient pas, et propose un modèle « *d'apprentissage inversé* », selon la formule de la présidente de région Marie-Guite Dufay. Ici, ce sont en effet des entreprises qui passent de réelles commandes aux élèves qui apprennent en faisant, lors de sessions en ateliers de 22h hebdomadaires sur 35. « *Les élèves rentrent dans le "faire", et sont rapidement baignés dans un environnement où les exigences en termes de délai, de qualité et d'engagement donnent du sens à ce qu'ils font* », résume Vincent Stenger, président de l'EDPI21 et Pdg de la société Meirs (mécanique de précision). Pour les élèves rencontrés, ce rythme, ainsi que



Robin et sa mère Aliette Moreau : « *Là, mon fils s'est tout de suite senti à sa place. Les élèves travaillent comme en entreprise, ils trouvent un but et se sentent utiles dès le départ.* »
Crédit JDP.

la « *confiance* » des entreprises, le soutien constant de professeurs « *plus proches que dans des écoles normales* », sont autant d'atouts pour la suite de leur scolarité.

« VOIE D'EXCELLENCE »

Ce que confirme Étienne Boyer, vice-président de la Fédération nationale des écoles de production : « *88% de nos élèves obtiennent leur CAP, 95% leur bac pro et 78% poursuivent après le CAP vers le bac pro ou l'apprentissage.* » « *Ce sont des voies d'excellence, pas des alternatives à l'école*, insiste Anne Coste de Champeron, secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet. *J'espère que l'EDPI21, comme toutes les écoles de production, sera identifiée comme voie royale de formation pour des élèves bien formés et motivés.* »

Établissements privés hors contrat, les écoles de production offrent néanmoins des formations gratuites grâce aux soutiens publics (dont le ministère du Travail. Dans le cas de l'EDPI21, l'État, la région BFC et la Métropole dijonnaise, Ndlr) et privés, dont un support essentiel de la Fondation TotalÉnergies qui abonde depuis 2018 un fonds de 60 M€ sur 10 ans pour les 71 écoles de production en France, avec un objectif de 100 écoles ouvertes à terme. « *En BFC, les sept écoles de production sont soutenues par la Fondation TotalÉnergies*, souligne Vincent Gaffard, directeur régional du groupe, *soit 2.000 élèves.* » 20 à 25% du fonctionnement est assuré par les commandes des entreprises. « *C'est un modèle fragile, à stabiliser dans le temps. La convention avec la région (qui s'engage à hauteur de 4000 € par élève sur le fonctionnement, Ndlr) est donc essentielle* », appuie Vincent Stenger. « *Cela ne fait pas partie des compétences obligatoires de la région, mais nous maintenons nos financements* », a tenu à préciser Marie-Guite Dufay.

Emmanuelle de Jesus



De gauche à droite : Antoine Simonot, Valentin Minozzi et Rémi Heyte, directeur de l'EDPI21.
Crédit JDP.

Yonne.

Première participation d'Écollant à Global Industrie

La start-up icaunaise spécialisée dans le recyclage de polyamide issu des déchets textiles complexes était présente le 12 mars à Eurexpo Lyon, au Jour Bleu, à l'occasion du salon Global Industrie organisé par Bpifrance et la French Fab. « *Être présent au Jour Bleu est une opportunité clé pour Écollant. Cet événement nous permet de mettre en avant notre solution auprès des grands acteurs industriels et de démontrer comment l'innovation technologique peut répondre aux enjeux de circularité et de compétitivité du secteur textile* », explique Agathe Rouzeaud, directrice générale de la deeptech. En début d'année, Écollant a annoncé sa volonté de construire en 2029 la première usine au monde spécialisée dans le recyclage des textiles mélangés contenant du polyamide destinés à fabriquer de nouveaux vêtements.

Auxerre : le Bar des Stades cherche un repreneur

Point de ralliement historique des supporters de l'AJ Auxerre, le café situé à proximité immédiate du stade de l'Abbé-Deschamps est à vendre 217.000 €, peut-on lire sur les sites de ventes immobilières. Après 12 années de bons et loyaux services, son propriétaire actuel et agriculteur de métier, Pascal Bourgoïn, âgé de 62 ans a donc décidé de passer la main. « *J'ai assez de trimestres, j'ai deux professions, une à la ferme et une ici donc j'essaie de trouver un repreneur. Pour profiter de ma retraite* », a notamment précisé le propriétaire à nos confrères d'IciAuxerre.

Pay by Phone est disponible sur les parkings auxerrois

Déjà présentes dans de nombreuses villes de Bourgogne Franche-Comté (Dijon, Sens, Besançon, Belfort et Tournus), l'application mobile, disponible sur iOS et Android, qui offre la possibilité aux automobilistes de gérer et de payer leur stationnement à distance est désormais disponible dans la sous-préfecture de l'Yonne. Ainsi, les 1.200 places de stationnement payantes sont éligibles à ce service dématérialisé. « *Une nouvelle fonctionnalité est également disponible pour les utilisateurs iOS, PayByPhone Protect : il est désormais possible de protéger les objets personnels et les vitres des véhicules contre le vol et les dommages pendant le stationnement* », précise l'opérateur qui a conclu un partenariat avec la compagnie internationale Chubb. PaybyPhone compte plus de 1.400 clients en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, en Suisse et en Irlande. « *À ce jour, plus de 95 millions d'automobilistes dans le monde nous ont fait confiance pour leurs paiements.* »

Tourisme : « L'Yonne c'est une âme qui a un corps »

Christian Mantei est président d'Atout France depuis 2019

Mardi 11 mars 2025, Auxerrexpo accueillait le 4^e salon « *Si on parlait tourisme ?* ». À cette occasion, Christian Mantei, président d'Atout France, était présent aux côtés d'experts et d'acteurs locaux pour échanger sur les enjeux et perspectives du tourisme en France et dans l'Yonne.

♦ **Le Journal du palais. Comment se porte le tourisme en France ?**

♦ **Christian Mantei.** Le tourisme se porte bien en France, comme d'ailleurs en Europe. Nous avons aussi des concurrents qui font de très beaux résultats. Nous avons eu une année 2024, de grande qualité en termes de fréquentation touristique puisque nous avons dépassé les 100 millions de touristes internationaux. Nous sommes premier en nombre de visiteurs internationaux, c'est-à-dire qui passent au moins une nuit dans un hébergement marchand. Et en termes de prix moyen et

de dépenses des touristes, nous sommes à un niveau très élevé, troisième dans le monde. Devant nous il y a les États-Unis et l'Espagne. C'est un record pour la France en 2024 et nous sommes sur cette tendance en 2025. Nous avons un tourisme international qui se porte très bien et des Français aussi qui voyagent dans toutes les destinations françaises, dans toutes les régions.

♦ **Quelles sont les attentes des voyageurs en 2025 ?**

♦ Nous sommes dans une économie de l'offre. Donc vous avez un développement des offres, d'hébergement, de transport, d'activité surtout. Comme la randonnée, le sport, des activités culturelles, ça ce sont des points très importants pour le tourisme. Ils sont de plus en plus variés, intéressants, ce qui fait un désir de découverte encore plus fort. Donc les attentes,

c'est fortement l'art de vivre, la qualité de vie, les découvertes culturelles pour les visiteurs et évidemment une qualité d'expérience avec de l'accueil, de l'hospitalité, le parcours client, c'est-à-dire tout ce que va vivre le visiteur dans un territoire, doit être à la hauteur de son attente et proche de la perfection. Nous avons pas mal développé cela un peu partout en France déjà. C'est pour ça que si on reçoit 100 millions de touristes internationaux, c'est qu'on a un niveau de satisfaction assez élevé. Alors il faut continuer à innover.

♦ **Comment développer l'Yonne en une destination incontournable ?**

♦ L'Yonne est déjà très bien placée géographiquement, je pense que c'est un point très fort. Il y a un patrimoine de grande qualité, un patrimoine de campagne, l'Yonne c'est une âme qui a un corps. L'âme, parce que c'est une spiritualité,

nous voyons bien la trace de la spiritualité dans l'Yonne. Et le corps, c'est le vin, c'est aussi la qualité de vie, c'est aussi la restauration, la gastronomie. Tout ça, ce sont des arguments intéressants à mettre en avant. La marque mondiale qui porte la destination, c'est quand même la Bourgogne. C'est vraiment une identité extrêmement forte. Donc oui, il y a le potentiel pour être très visité par toutes les clientèles internationales, pas seulement européennes, parce qu'on reçoit déjà ici des Asiatiques, des Américains qui viennent, donc on a un potentiel de clientèle internationale et pas seulement européenne. Pour continuer de développer le tourisme ici, il faut de l'hôtellerie, il faut de l'hébergement, il faut continuer d'investir pour les investisseurs, pour avoir plus d'hébergements, pour que les gens séjournent.

Propos recueillis par Enzo Beudet

Doubs. Grand Besançon Métropole améliore la desserte de son réseau de transport avec un nouveau terminus de tramway permettant une exploitation indépendante des deux lignes et l'achat de trois nouvelles rames « grand format ».

Fréquentation en hausse : la métropole bisontine renforce son tramway



A 9,5 millions de voyageurs en 2024, le réseau de tramway de Besançon connaît de plus en plus de phénomènes de saturation aux heures de pointe.

LIGNES INDÉPENDANTES ET NOUVELLES RAMES

Cet effet secondaire du succès de ce mode de mobilité, Grand Besançon Métropole entend le gommer par deux actions fortes. Ainsi, un nouveau terminus sera créé dans le quartier Grette-Brulard, sur la portion de rails communes aux deux lignes de tramway. Cet ajout permettra une exploitation indépendante des lignes T1 et T2. Désormais, la ligne T1 qui, jusqu'ici, démarrait du quartier des Hauts du Chazal pour relier l'ouest de Besançon (Chalezeule), partira toujours des Hauts du Chazal mais se dirigera vers la gare Viotte à partir du centre historique (parc Micaud). La ligne T2 qui partait également des Hauts du Chazal pour rejoindre la gare Viotte commencera son nouvel itinéraire du terminus Brulard vers celui de



Vu de synthèse du nouveau terminus Brulard. Crédit : GBM.

Chalezeule. « Moins de 10 % des usagers relient le terminus des Hauts de Chazal à celui de Chalezeule, précise Marie Zehaf, vice-présidente de GBM, déléguée aux transports, aux mobilités et au stationnement. Cette rupture de charge de la ligne T1

permettra d'augmenter la fréquence des rames : toutes les cinq minutes sur la ligne T (Hauts de Chazal - Gare Viotte), toutes les 8 minutes sur la ligne T (Brulard - Chalezeule), avec trois minutes entre le tronçon commun Brulard - parc Micaud ». Le coût

global de l'opération est estimé à 3,685 M€ HT, pour une mise en service en décembre 2026.

Par ailleurs, pour accompagner la hausse de fréquentation du tramway, trois rames Alstom « grand format » de 34 mètres de long pou-

vant accueillir 200 passagers ont été commandées. « Ces rames, qui seront mises en service en 2026-2027, permettront d'accroître la fréquentation de plus de 12 % d'ici à 2031, soit plus de 2,5 millions de voyageurs par an. »

DES VÉLOS EN PLUS

D'un montant de 9 M€, cette nouvelle livraison viendra compléter les cinq rames de 34 mètres attendues à partir de mai dans le cadre de la commande déjà passée avec Alstom pour un montant de 18 M€. « Ces rames subiront plusieurs essais avant leur mise en service en septembre », précise la vice-présidente.

Enfin, GBM investit dans sa flotte de vélos à assistance électrique, face, là encore, à une forte demande : « la flotte actuelle de 820 vélos ne suffit plus et génère des délais d'attente importants pour nos abonnés. » Ainsi, 250 nouveaux vélos Ginko, pour un coût de 450.000 €, seront déployés sur quatre ans, dont 160 à assistance électrique dès cette année.

Frédéric Chevalier

Yonne. L'ancienne sous-préfecture de l'Yonne est partie en croisade contre l'habitat insalubre et les « marchands de sommeil » qui sévissent dans la cité.

Tonnerre s'engage pleinement contre l'habitat indigne



Le 17 février dernier, le conseil municipal de Tonnerre a décidé d'élargir le périmètre d'obligation de détenir un permis de louer à l'ensemble du parc de la ville. La procédure était jusqu'ici limitée au seul secteur classé. « Concrètement, cela veut dire que pour louer un bien immobilier (pour la première fois ou à l'occasion d'un changement de locataire), le propriétaire doit annexer au bail le permis de louer qui lui auront décerné les services de la ville. Il garantit la salubrité du bien sur un certain nombre de points, à la manière du contrôle technique pour votre véhicule », explique la mairie.

Cette décision a été prise par le maire, Cédric Clech après l'incendie survenue, en janvier dernier, dans un appartement situé rue Rougemont. Le feu



Cité médiévale qui a souffert de vagues de désindustrialisation à la fin des années 1990, Tonnerre lutte contre les « marchands de sommeil » en élargissant le périmètre d'action de son permis de louer à l'ensemble de la ville. Crédit : JDP.

avait alors menacé de se propager à l'ensemble du quartier. « Cet immeuble, qui avait déjà fait l'objet d'un arrêté de péril en 2022, n'avait pas été réhabilité par ses propriétaires. » Les forces de l'ordre et les agents municipaux avaient dû intervenir pour reloger « certaines familles en grande précarité

dans des conditions qui soient dignes ».

DES MESURES FORTES

« La lutte contre l'habitat indigne va être intensifiée. Nous allons réunir l'ensemble des parties prenantes (les services de l'État, le département, la gendarmerie, les services de

la ville) pour déceler et traquer les marchands de sommeil. Il n'est pas acceptable qu'en 2025, dans notre ville, des personnes vivent dans de telles conditions d'insalubrité », a notamment expliqué l' élu.

Mise en œuvre par la loi Alur (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014, la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement ou permis de louer est actuellement en vigueur dans plus de 500 villes en France. Elle autorise la puissance publique à vérifier que le logement mis sur le marché présente les caractéristiques d'habitabilité exigées. Outre Tonnerre, Joigny, Saint-Julien-du-Sault, Seignelay et Villeneuve-l'Archevêque appliquent ce dispositif dans l'Yonne.

Stéphane Bourdier

Yonne

Gurgy convertit 100 % de son éclairage public au Led. À la fin de l'année 2025, la commune membre de la communauté d'agglomération auxerroise aura achevé la modernisation de l'ensemble de son parc, soit 344 points lumineux. Ce programme commencé il y a deux ans représente un investissement de 370.000 € et une réduction de la consommation de plus de 50 %. La municipalité, présidée par Cyril Chauvot, a bénéficié d'un soutien financier de l'ordre de 60 % de la part du Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey). Selon les chiffres de l'Ademe - l'agence nationale de la transition énergétique -, l'éclairage public représente, en moyenne, plus d'un tiers de la facture d'électricité des collectivités territoriales.

À Avallon, La Fabrik change d'adresse.

Après quatre ans d'activité au n°11 de la rue du Maréchal-Leclerc, le tiers-lieu associatif déménage avenue de la République, dans l'ancienne médiathèque Max-Pol-Fouchet, à la Morlande. « Desservi par la navette et accessible aux personnes à mobilité réduite, ce lieu possède de nombreux atouts », explique la ville d'Avallon. « Dans cette Fabrik 2.0, vous pourrez retrouver : un espace d'accueil assorti d'un espace de convivialité avec accès Wi-Fi, de trois bureaux privatifs, d'un espace de coworking pouvant accueillir une dizaine de personnes simultanément, d'un espace réservé à des formations collectives ou des réunions et un espace vidéo-ludique. »

en bref

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B

auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or. Du 1^{er} au 30 avril, Dijon métropole vibrera au rythme de la musique électronique avec le 10^e festival SIRK organisé par l'association RISK.

Le Sirk, festival écoresponsable



« Le modèle de notre festival est plutôt vertueux, voire un modèle à suivre, car nous sommes compétitifs sur le plan carbone avec 76 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone, soit l'équivalent de la consommation de 8,2 foyers français pendant un an. On se place en-dessous de la moyenne et notre résultat réinterroge le modèle », détaille Nicolas Giller, directeur artistique et programmeur de Risk. Depuis dix ans, l'association organise Sirk, un festival dédié aux musiques électroniques. Du 1^{er} au 30 avril, une trentaine d'événements s'installeront dans six lieux, du stade Gaston-Gérard à la Vapeur en passant par l'aérodrome. Le bilan carbone du festival, réalisé au cours de l'édition 2024 par le bureau d'études Ecodev, compare les résultats du Sirk à un référentiel, Declic. « 90 % de notre public vient de Bourgogne Franche-Comté dont 75 % de la métropole. En moyenne, ils parcourent neuf kilomètres pour se rendre au festival et optent à plus de 60 % pour des mobilités douces et à près de 15 % pour les transports en commun. En moyenne, nos festivaliers consomment 1,4 kg de CO₂ contre 26 kg de moyenne nationale pour les autres. Notre festival n'est pas fait



Le festival Sirk a réuni 9.000 personnes lors de l'édition 2024. La 10^e édition se déroulera du 1^{er} au 30 avril 2025. Crédit : Anne-Sophie Cambeur pour Risk.

pour attirer la France. On préfère le local au rayonnement, même si le local coûte entre 20 et 30 % plus cher. »

UN BILAN AU-DELÀ DU TRANSPORT

À côté de la mobilité des festivaliers, pour laquelle les organisateurs proposent des solutions alternatives à la voiture, le bilan carbone prend en compte le transport des artistes. Le Sirk a établi une charte pour les encourager à privilégier le train et s'est

doté d'outils pour les sensibiliser aux modes de transport moins polluants. « On s'autorise ou pas certaines choses dans la programmation en intégrant le bilan carbone. Et quand on prend un artiste international, on essaie de réduire cette empreinte en travaillant avec d'autres programmeurs pour rentabiliser sa venue. » Pour autant, les déplacements artistiques restent moins impactants que d'autres segments. Après le transport du public, les

intrants arrivent en seconde position. « C'est-à-dire tout ce qui vient de nos fournisseurs, des boissons au matériel de son. Vient ensuite le fret. » Le Sirk a ainsi banni les grandes marques de boissons soft, privilégiant les jus de fruit locaux et majoritairement les bières artisanales régionales. « Le bilan fait ressortir que nous sommes vertueux. Nos prestataires ont désormais les cartes en main pour le reste. »

Nadège Hubert

Région BFC. Douze acteurs de la finance solidaire de Bourgogne Franche-Comté ont créé le réseau « Finance solidaire BFC » afin de mutualiser leurs moyens sur le territoire régional.

La finance solidaire fait corps en BFC



La finance solidaire, représente l'épargne qui permet de soutenir des projets à forte utilité sociale ou environnementale en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale et de développement durable. « Contrairement à l'économie de marché et à sa globalisation, depuis plus de 40 ans, la finance solidaire ne connaît pas la spéculation, finance l'économie du réel, celle des vrais besoins, favorise la solidarité dans la chaîne épargnants-emprunteurs, éduque à savoir ce que devient notre argent... En bref, elle ouvre une voie pour réconcilier l'humain avec le financier », affirme Jean-Claude Wambst, coprésident de l'association régionale des Cigales BFC, clubs de citoyens qui mobilisent leur épargne, leur compétence et leur réseau afin d'accompagner des projets d'activités favorisant le développement de leur territoire. En France, fin 2023,

l'épargne solidaire représentait un encours de plus de 30 Mds €, soit 0,45 % de l'épargne financière des Français. Toujours en 2023, 4 Mds € collectés ont permis la création en France de 16.000 emplois, de loger 2.100 personnes d'approvisionnement en électricité renouvelable 13.000 foyers et de soutenir 180 agriculteurs avec la création de 2.600 hectares d'agriculture biologique. Cette épargne a également contribué à soutenir 65 institutions de microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales... dans les pays en développement.

PLUS FORT À DOUZE QUE SEUL

L'épargne solidaire ne représentait que 0,1% de la totalité de l'épargne financière en 2013, sa progression actuelle est de 15 à 20 % par an. Toutefois, si ce type produits d'investissements et de partage solidaires (FCP, SICAV, comptes à terme, livrets d'épargne solidaire...) s'imposent peu à peu dans le



Une partie des membres du réseau « Finance solidaire BFC ». Crédit : JDP.

paysage français, « nombreuses sont encore les personnes qui ignorent son existence, en ont une fausse idée, ou ne savent pas qu'elles peuvent y accéder facilement », argue Daniel Hincelin, coprésident de l'association régionale des Cigales BFC. « C'est pourquoi, nous avons décidé de mutualiser nos moyens en vue d'informer et de sensibiliser le public pour promouvoir en BFC la collecte de l'épargne solidaire et ainsi permettre le financement et le développement d'initiatives à forte plus-value sociale et environnementale ». À ce jour, 12 acteurs (1) initialement réunis au sein des collectifs,

Plateforme de la Finance solidaire en Bourgogne et Plateforme des Finances solidaires en Franche-Comté, ont ainsi décidé de fusionner pour créer le réseau « Finance solidaire BFC », hébergé par l'association régionale des Cigales BFC à Dole et soutenu notamment par la Cress et la région BFC.

Frédéric Chevalier

♦ (1) Adie, Caisse Solidaire, CCFD-Terre Solidaire, Cigales, Enercoop, Habitat et Humanisme, La Fruitière à énergie, la Nef, la Pive, Oikocredit, Sidi et Terre de liens.

Yonne

UNE CONVENTION POUR UNE INCLUSION DURABLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS. Signée officiellement il y a quelques semaines à Servicat, dans l'Yonne, entre les partenaires du Réseau pour l'emploi (France Travail, les missions locales et Cap Emploi) et les Esat (Établissement et service d'accompagnement par le travail), cette convention vise à structurer et renforcer des pratiques déjà existantes. « Il s'agit de formaliser des liens entre les acteurs du service public de l'emploi et les ESAT afin d'offrir plus d'opportunités aux travailleurs handicapés », explique David Sautereau, directeur de Cap Emploi. L'objectif est clair : accompagner les personnes souhaitant intégrer le monde du travail ordinaire tout en conservant la possibilité pour d'autres de rester en Esat si elles le souhaitent. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique du plan de transformation des Esat et dans la loi pour le plein emploi. « L'idée est de permettre à chaque public d'avoir accès à un accompagnement adapté », souligne David Sautereau. La convention actée dans le département sera suivie d'une première évaluation dès le mois de juin, avec des indicateurs concrets comme le nombre de travailleurs accompagnés vers le monde professionnel et les immersions réalisées en entreprise.

UN CHANGEMENT DE PERCEPTION À OPÉRER

Si les Esat restent des structures essentielles, cette convention encourage aussi une évolution des mentalités. « Il faut que les entreprises comprennent que recruter une personne en situation de handicap, ce n'est pas une contrainte mais une opportunité », insiste Sandrine Dehnin-Bougerolles, responsable d'un Esat local. La convention prévoit d'ailleurs des actions de sensibilisation auprès des employeurs et des ateliers spécifiques pour les travailleurs, notamment pour les familiariser avec les outils de France Travail et les démarches de recherche d'emploi. Les entreprises, quant à elles, ont encore du chemin à parcourir. « Beaucoup perçoivent encore l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés comme une contrainte administrative, alors qu'il existe de nombreux moyens de s'engager de façon positive », rappelle David Sautereau. Cap Emploi et France Travail comptent ainsi renforcer l'accompagnement des entreprises pour leur montrer que l'embauche de travailleurs en situation de handicap peut être bénéfique, tant en termes de compétences que de dynamique d'équipe.

Enzo Beaudet



C'est Servicat qui a été choisi comme lieu de signature grâce à un partenariat de longue date avec Cap Emploi. Crédit : David Sautereau.

en bref

Opinions

Versement mobilité régional : la mobilisation a payé

Medef BFC, CPME BFC

La mobilisation engagée par le MEDEF BFC et la CPME BFC a porté ses fruits. Grâce à l'action conjointe des entrepreneurs, des citoyens, des élus et des organisations engagées, la Région Bourgogne-Franche-Comté ne mettra pas en application le Versement Mobilité Régional (VMR) en 2025.

Suite à nos échanges avec la Présidente de Région et aux récentes annonces de son Vice-Président aux finances, devant les membres du Ceser BFC, il est confirmé que la Région BFC ne votera pas la mise en place de cette taxe avant la tenue des Assises nationales de la mobilité en mai 2025. Cela signifie concrètement que le nouvel impôt VMR ne sera pas appliqué cette année dans notre région. Nous remercions la Présidente de région, pour son écoute et notre dialogue constructif.

Nous soutenons le développement des transports en commun, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité des entreprises. Avec des solutions alternatives, nous pouvons à la fois préserver cette compétitivité et assurer un financement durable et efficace des transports publics.

UNE MOBILISATION DÉCISIVE

Depuis le 21 février 2025, notre campagne a démontré l'opposition massive à ce nouvel impôt :

- 1 696 signatures sur la pétition en ligne
 - 644 675 vues du texte de notre pétition en ligne
 - 455 partages sur les réseaux sociaux pour amplifier notre message
- L'engagement collectif a permis de faire entendre la voix des entrepreneurs

soucieux de préserver l'attractivité et le développement économique de notre territoire.

UNE VIGILANCE MAINTENUE POUR L'AVENIR

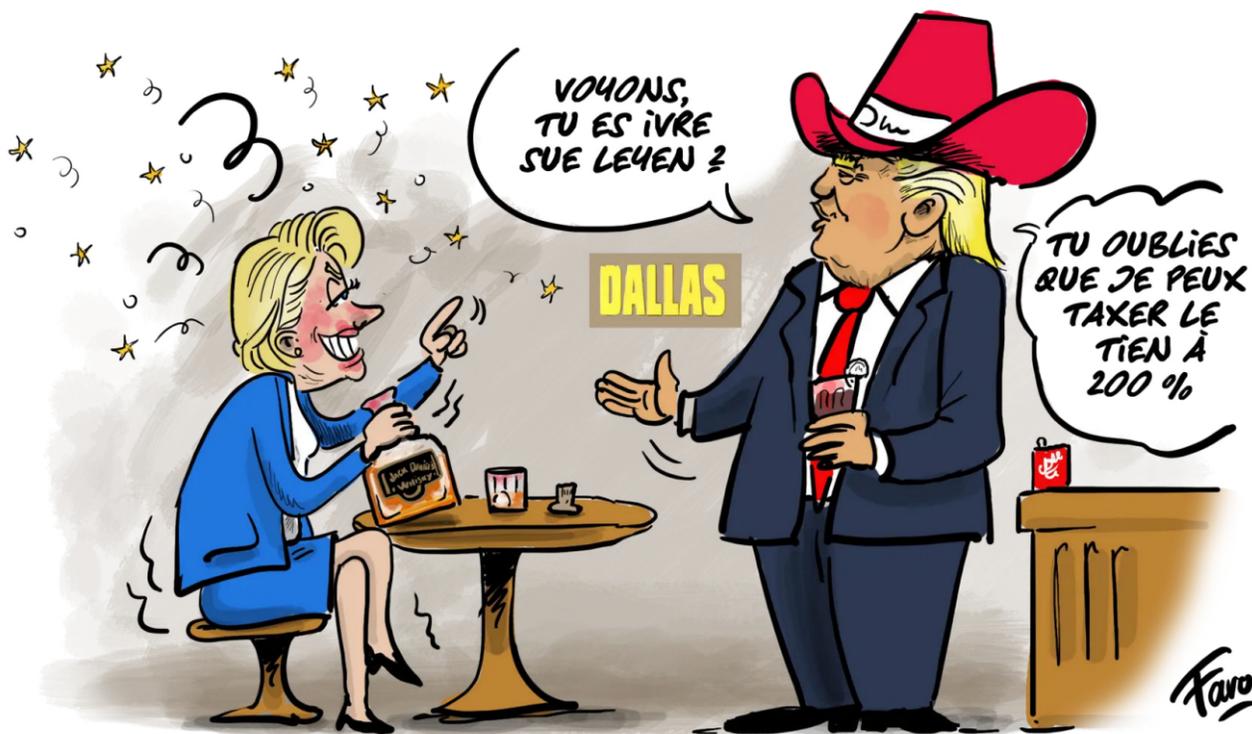
Si cette décision est une étape importante, nous restons attentifs aux évolutions des discussions à venir. Nous continuerons à défendre des solutions alternatives au VMR pour assurer un financement des transports publics sans alourdir la fiscalité des entreprises.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à cette mobilisation. Grâce à vous, nous avons su faire entendre notre voix et préserver notre compétitivité.

La mobilisation étant aujourd'hui suspendue, nous restons en veille et mobilisés pour la suite des discussions.

Le regard de Faro

L'EUROPE MENACE DE TAXER LE WHISKY AMÉRICAIN À 50 %



Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Un éléphant, ça Trump énormément



Mais jusqu'où ira-t-il ? Décidément acteur n°1 de cet édito (et croyez-bien que j'aimerais changer de bobine), Donald Trump fait trembler les viticulteurs de Bourgogne et d'ailleurs avec sa dernière annonce tonitruante :

imposer aux pays membres de l'Union européenne des droits de douane à 200 % sur la totalité du bar (champagne, vins et autres alcools) si les nouveaux tarifs douaniers de l'Union de 50 % sur le whisky américain ne sont pas retirés. Une mesure prise par l'Union, rappelons-le, en réponse aux taxes imposées par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium à hauteur de 25 %. Pour mémoire, en 2024, les vins blancs de Bourgogne représentaient 63 % des volumes exportés aux États-Unis, pour 53 % du chiffre d'affaires (+25,3 % / 2023) et les vins rouges 26 % des volumes (+15,6 % / 2023), pour 43 % du chiffre d'affaires des vins de Bourgogne aux États-Unis (+28,4 % / 2023). 200 % ! Imaginez. Vous êtes en *date*, dans un restau de Baltimore un peu plus chic que le *diner* du coin, histoire de faire comme dans les films et pousser le bouchon un peu plus loin que la galipette du premier soir avec votre match Tinder (disons que c'est votre deuxième rendez-vous, ça devient sérieux). Bon. En rognant un peu sur le salaire et après une recherche pas trop approfondie sur l'agrégateur de données Numbéo, vous savez que votre bouteille de vin va vous coûter à peu près 14 \$, 24 \$ si vous ne buvez pas de la piquette. Trop occupé.e (je n'ai pas d'indication sur le genre dans mon imaginaire à ce moment précis) à préparer le *date* en question et comme vous ne savez même pas où se trouve l'Union européenne sur la mappemonde, vous n'avez pas trop prêté attention à cette histoire de 200 %. Alors quand la douloureuse est arrivée, elle a bien porté son nom : une bouteille à 72 \$, mazette, on espère (mais on n'y croit pas trop) que c'était un côté de Beaune. Et que le match Tinder n'avait pas le gosier en pente. On espère aussi que tout cela n'est qu'un de ces rounds de négociation dont Donald Trump est coutumier. En attendant la fin de ce concours de pourcentage, ce sont les viticulteurs Français qui ont mal au crâne...

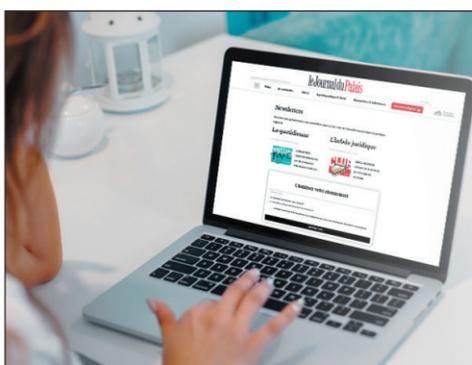
Le coin bouquins



TROUVER LE BON JOB GRÂCE À CHATGPT. Construire son projet professionnel, repérer les entreprises cibles, mettre au point un CV percutant, muscler son profil LinkedIn, établir sa stratégie Réseau, préparer

ses entretiens, négocier son contrat de travail... Ce livre guide pas à pas son lecteur dans l'utilisation de ChatGPT pour optimiser chaque étape de la recherche d'emploi, jusqu'à la prise de poste ! En alliant expertise humaine et technologies de pointe, cet ouvrage novateur donne toutes les clés pour maximiser ses chances de succès sur un marché du travail en pleine évolution. À l'appui, des exemples concrets et de nombreux retours d'expérience qui permettront de tirer parti des capacités avancées de l'intelligence artificielle. Pour ne plus laisser le hasard dicter sa carrière, comment faire de ChatGPT son allié vers le bon job !

♦ Éditions Eyrolles, 208 pages, 18 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp@legalnet.org



Procédures adaptées

Commune de DAIX

Avis d'appel public à la concurrence

Services

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
NOM COMPLET DE L'ACHETEUR : Commune de DAIX (21).
Numéro national d'identification :
TYPE : SIRET - N° : 21210223000019.
CoDE postal / Ville : 21121 DAIX.
Groupement de commandes : Non.
SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : MP2025-04
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Dominique BEGIN-CLAUDET - Tél : +33 0380565412 - Mail : mairie@daix.fr
SECTION 3 : PROCÉDURE
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
CONDITIONS DE PARTICIPATION :
APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE : Voir règlement de consultation.
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : Voir règlement de consultation.
CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES : Voir règlement de consultation.
TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.
DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Jeudi 03 avril 2025 - 12:00.
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.
POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.
L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Non.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
INTITULÉ DU MARCHÉ : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur.
Classification CPV : 71000000
TYPE DE MARCHÉ : Services.
DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Mission de maîtrise d'oeuvre pour chaufferie bois.
LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION : DAIX (21).
Durée du marché (en mois) : 15.
Valeur estimée hors TVA : 1.220.000 €. La consultation comporte des tranches : Oui.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Non.
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Oui.
Détails sur la visite : S'adresser à la Mairie de DAIX au 03.80.56.54.12.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 10 mars 2025.
L2501317

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

ENCARTAGE CIRCUIT DIJON PRENOIS

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

ANNONCES LÉGALES

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées

AFUA Le Clos des Aiges

Avis d'appel public à la concurrence

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE QUI PASSE LE MARCHÉ : AFUA Le Clos des Aiges, Siège : BAFU, 9 boulevard Rembrandt - 21000 DIJON.

2. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : La présente consultation est une procédure adaptée, eu égard au montant prévisionnel du marché, en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3. CARACTÉRISTIQUE DU MARCHÉ

a. Marché de travaux pour l'aménagement de l'opération Le Clos des Aiges à Ahuy, 1^{ère} phase de la tranche de travaux 11p, et finitions des tranches de travaux 7 à 11.

b. Critères de jugement des offres

Rang - Critère de jugement des offres - Pondération (P)

1 - Montant des travaux - 70

2 - Mémoire technique - 30

Un règlement de la consultation est inclus dans le dossier.

4. DÉLAIS MAXIMUM D'EXÉCUTION :

Lot 1 : VRD

Tranche ferme : 120 jours

Tranche optionnelle 1 : 40 jours

Tranche optionnelle 2 : 60 jours

Tranche optionnelle 3 : 60 jours

Tranche optionnelle 4 : 50 jours

Tranche optionnelle 5 : 80 jours

Tranche optionnelle 6 : 60 jours

Lot 2 : Eclairage Public

Tranche ferme : 30 jours

Tranche optionnelle 1 : 30 jours

Lot 3 : Espaces Verts

Tranche ferme : 10 jours

Tranche optionnelle 1 : 30 jours

Tranche optionnelle 2 : 30 jours

Tranche optionnelle 3 : 30 jours

Tranche optionnelle 4 : 30 jours

Tranche optionnelle 5 : 30 jours

Date prévisionnelle de début des travaux : Juillet/Août 2025.

5. FORME JURIDIQUE :

Le marché pourra être attribué à une entreprise générale ou à un groupement d'entreprises.

6. JUSTIFICATIONS À PRODUIRE À L'APPUI DES CANDIDATURES QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : L'ensemble des pièces demandées au règlement de la consultation.

7. RETRAIT DES DOSSIERS ET RÉCEPTION DES CANDIDATURES

a. Retrait des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : www.e-marchespublics.com

b. Date limite de réception des offres :

14 avril 2025 à 12h00 au plus tard.

Les candidats intéressés sont autorisés à remettre un pli par voie électronique à l'adresse : www.e-marchespublics.com

8. DATE D'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION :

13/03/2025.

9. LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE : M. Emmanuel BOUCHET, BAFU, 9 boulevard Rembrandt - 21000 DIJON

- Tél. : 03.80.73.40.50.

L2501341

Commune de SOMBERNON

Avis d'appel public à la concurrence

Section 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de SOMBERNON, Rue Ferdinand Mercusot - 21540 SOMBERNON.

Section 2 - COMMUNICATION

ADRESSE MAIL : mairie@somberton.fr

N° TELEPHONE : 03 80 33 40 01

ADRESSE PROFIL ACHETEUR : <https://www.marches-securises.fr>

MAITRE D'OEUVRE SELARL Cabinet GIEN PINOT - Géomètres Experts - Bureau d'études VRD 41 rue de Mulhouse - 21000 DIJON - 03.80.38.02.00 - contact@gp-geomeres.com

Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Section 3 - PROCEDURE TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les conditions de participation, habilitations et capacités requises sont définies dans les documents de la consultation. Les candidats doivent être conformes aux exigences qui y sont stipulées.

Date et heure limites de réception des plis : le 21 Avril 2025 à 18h au plus tard.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur autorise la présentation de variantes : Non

Le marché comporte 2 prestations supplémentaires éventuelles (PSE) qui s'ajoutent à l'offre de base, que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non au moment de l'attribution.

CRITERES D'ATTRIBUTION : voir le règlement de la consultation

Section 4 - IDENTIFICATION DU MARCHÉ

INTITULE DU MARCHÉ : Réfection de la voirie et des trottoirs 2025

CODE CPV PRINCIPAL : 45233140-2

TYPE DE MARCHÉ : Travaux FORME : Marché ordinaire à prix unitaire

DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Dépose de bordures ~255 m - Réfection trottoir BBSG ~130 m² - Réfection trottoir bicouche ~830 m² - Réfection voirie BBSG ~1105 m² - Bordures type P1-52 m T2-182 m - 7 grilles alvaioir profil T- 33 ml caniveau à grille

LIEU PRINCIPALE D'EXECUTION : Code NUTS : FRC11 Commune de SOMBERNON - Rue du Fonteny

DUREE DU MARCHÉ (en mois) : 2

POSSIBILITE RECONDUCTION : Non

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres

DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DES TRAVAUX : 7 Juillet 2025

DATE IMPOSEE DE FIN DES TRAVAUX : 29 Aout 2025

DECOUPAGE EN TRANCHES : Non

MARCHÉ ALLOTI : Non

Section 5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

VISITE OBLIGATOIRE : Non

CRITERES SOCIAUX : Non

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX : Non

Envoi le 13/03/2025 à la publication

Date d'envoi du présent avis au Journal du Palais : 13/03/2025 à 15h00

L2501376

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

ARDS

2 Place Centrale Roger Remond
21800 QUETIGNY

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SCM : ARDS au capital de 200 €

Siège social : 2 Place Centrale Roger Remond, 21800 QUETIGNY

Objet : la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Cessions de parts sociales : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément des associés selon les dispositions statutaires.

Gérants : Monsieur Alexandre REGAZZONI demeurant 23C rue Auguste Fremiet - 21000 DIJON et Monsieur Davide SPERANZA demeurant 1C Rue du 26^{ème} Dragons - 21000 DIJON nommés pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

L2500948



SARL ETC
5 allée des Cortivés - B.P. 30048
21240 TALANT

KIM JUDE

Par acte SSP du 25/02/2025 il a été constitué la société KIM JUDE, présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

CAPITAL 1 500 €,

SIÈGE SOCIAL : 8 rue des Tanneries 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.

OBJET : créations et vente de bijoux, luminaires et objets décoratifs, peintures sur prothèses.

DURÉE : 99 ans,

GÉRANTE : Madame Kim JUDE épouse DE SAUVAGE, demeurant 3 rue de la Mairie 21460 TORCY ET POULIGNY,

immatriculation au RCS de DIJON.

L2501251



BIOSTUDIO IMMOBILIER

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :

88 rue des Pejoces - 21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 06/03/25, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SCL

DÉNOMINATION SOCIALE : BIOSTUDIO IMMOBILIER.

SIÈGE SOCIAL : 88 rue des Pejoces - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration, la gestion de tous immeubles ou biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ou locataire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M^{me} Céline ZAPHIROPOULOS - 88 rue des Pejoces 21000 DIJON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrement des associés représentant les deux-tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2501258

UNIQUE concept-store

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 07 MARS 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : UNIQUE concept-store.

SIÈGE : 19 et 21 rue Michelet - 21000 DIJON.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5 000 €.

OBJET : L'achat et la vente de bijoux, d'accessoires, d'articles de décoration de créateurs, d'articles de maison, de produits de beauté, de vêtements ; ainsi que le commerce de détail et en gros de produits artisanaux et de créateurs.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associée unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Madame Mathilde BROUX, demeurant 1 rue du Docteur Majnoni D'Intignano bâtiment A1 - 21121 FONTAINE LES DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2501268



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

NB & AB PATRIMOINE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Julie GRESARD, Notaire associée à DIJON (21000), CRPCEN 21026, le 6 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : NB & AB PATRIMOINE.

OBJET : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, vente de tous biens et droits immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : PERRIGNY LES DIJON (21160), 9 allée de l'Europe.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000,00 €.

Cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Me GRESARD.

L2501272

S.D.E.C

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2025, il a été constitué une SELARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : S.D.E.C

Objet social : l'exercice de la profession d'expert-comptable

Siège social : 61 RUE DE LA LIBERTE, 21000 DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. MALINOWSKI DAVID 35 RUE GAMBETTA 51100 REIMS

POUR AVIS LE GERANT

L2501279



POSTEL CORPORATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 3 Petite Place Carnot
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon

Avis de constitution d'une société commerciale

Par acte SSP en date du 7/03/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : Gestion de titres de participation et de valeurs mobilières - holding.

DÉNOMINATION SOCIALE : POSTEL CORPORATION.

DURÉE : 99 ans.

SIÈGE SOCIAL : 3 Petite Place Carnot - 21200 BEAUNE.

CAPITAL : 1.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Sébastien POSTEL, né le 12/11/1983 à CHENOVE (21), demeurant 4 rue des Routoirs - 21580 CUSSEY LES FORGES.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Thomas POSTEL, né le 21/08/2000 à DIJON (21), demeurant 16 rue des belles roses - 21190 MEURSAULT.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour Avis, le président.

L2501281



POE RAVA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), le 05/03/2025, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : POE RAVA.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE SOCIAL : BEAUNE (21200), 17 Place Madeleine.

OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle), mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation.

APPORTS EN NUMÉRAIRES : 1.200,00 €.

GÉRANCE : M^{me} Julie-Lauren HASPALA demeurant à BEAUNE (21200), 17 Place Madeleine, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me NEYRET, Notaire.

L2501285

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

TE FARE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), le 05/03/2025, en cours d'enregistrement au SPFE de DIJON, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : TE FARE.
FORME : Société civile immobilière
SIÈGE SOCIAL : VIGNOLES (21200), 4 chemin des Pasquiers.

OBJET : acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle), mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1.200,00 €.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation

APPORTS EN NUMÉRIQUES : 1.200,00 €
GÉRANCE : M. Guillaume HASPALA demeurant à VIGNOLES (21200) 4 chemin des Pasquiers, pour une durée illimitée.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : RCS de DIJON
Pour avis :
Me NEYRET, Notaire.

L2501286



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

SCI L'ECRIM

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Julie GRESARD, Notaire Associée à DIJON, CRPCEN 21026, le 10 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI L'ECRIM
OBJET : acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion par location, meublée ou non, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

SIÈGE SOCIAL : 11 Bis rue de la Combe, 21370 LANTENAY.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100 €
APPORTS EN NUMÉRIQUE : 100 €

Cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Me Julie GRESARD.
L2501299

JSD OPTIQUE

Par ASSP en date du 07/03/2025 il a été constitué une EURL dénommée : JSD OPTIQUE.

Siège social : 39 avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON. Capital : 6.000 €. Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce de détail d'optique : vente et montage de verres, lunettes, lentilles de contact ainsi que tous procédés de correction oculaire ainsi que la vente d'articles divers et toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet. Gérance : M Jules SEBASTIAO -DEBORD demeurant 35 rue Monge - 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2501301



LEGI CONSEILS

BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AYS'NET

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

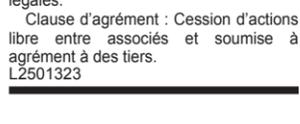
Dénomination sociale : AYS'NET
Objet social : Toutes prestations, pour le compte de toute personne morale ou physique, dans les domaines du nettoyage et de l'entretien courant de tous types de locaux tels que bureaux, maisons ou appartements, usines, magasins, autres locaux à usage commercial et professionnel et notamment le nettoyage intérieur, le nettoyage des espaces extérieurs, l'entretien des espaces verts ;

Siège social : 10 RUE DES METIERS, 21170 SAINT USAGE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : HOLDING ELIF, SARL au capital de 578 000 €, ayant son siège social 10 RUE DES METIERS 21170 SAINT USAGE, immatriculée sous le n°940278625 au RCS de DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.
L2501323



FINANCIA EXPERT

AM ELEC AUTOMATISME

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mars 2025, à Thorey sur Ouche.

DÉNOMINATION : AM ELEC AUTOMATISME.
FORME : SARLU.
SIÈGE SOCIAL : 1 rue de la Cure - 21360 THOREY SUR OUCHE.

OBJET : Electricité générale ; dépannage, installation, maintenance et rénovation automatismes de portes/portails.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 2.000 €. GÉRANT : Monsieur Cédric FLAMAND, demeurant 1 rue de la Cure - 21360 THOREY SUR OUCHE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Gérant.
L2501324

SCI DU CHAMMP

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 22/02/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SCI DU CHAMMP.
FORME : Société civile.
CAPITAL : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 1 rue des Pins - 21420 ECHEVRONNE.

OBJET : La Société a pour objet :
- l'acquisition, par tous moyens, de tous immeubles ou droits immobiliers ;
- la gestion et l'administration par tous moyens des biens et droits immobiliers acquis, notamment par voie de location ;
- éventuellement la vente de tout ou partie de ses actifs et/ ou droits immobiliers ;

- et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

GÉRANCE : Madame Amélie MARTIN épouse CLEMENT, demeurant 1 rue des Pins à ECHEVRONNE (21420).

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1.000 €. CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants (quel que soit le degré) communs à M^{me} Amélie MARTIN et à M. Pascal CLEMENT. Elles ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de tous les associés.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.
L2501344

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

AMB DUO INVEST

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte SSP en date du 12/03/2025, à DIJON.

DÉNOMINATION : AMB DUO INVEST.
FORME : SCI.
OBJET : Acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location, vente ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €. MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRIQUE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les cessions de parts sont libres entre associés. Agrément dans tous les autres cas.

SIÈGE SOCIAL : 16 chemin des Gremaux - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

GÉRANT : M. Benjamin MARCHAND dmt 16 chemin des Gremaux - 21000 DIJON.

Pour avis : Le gérant.
L2501347

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55
annoncelegale.jdp@legalnet.org

C D C L D

Par acte SSP du 11/03/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : C D C L D.
OBJET SOCIAL : L'activité de marchand de biens immobiliers ; la participation dans des sociétés immobilières via l'achat, la vente, la location et la gestion de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; la prise de participation dans toutes sociétés commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, la gestion et l'exploitation de ces participations ;

SIÈGE SOCIAL : 1 rue de la Source, Vouvres - 21430 SUSSEY.
CAPITAL : 30.000 €.
DURÉE : 60 ans.

PRÉSIDENT : M. DROBAC Louis, demeurant 16 avenue de la Résistance - 93340 LE RAINCY.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : M^{me} LANGIANO, épouse DROBAC Claudine, demeurant 1 rue de la Source, Vouvres - 21430 SUSSEY et M. DROBAC Christian, demeurant 1 rue de la Source, Vouvres - 21430 SUSSEY.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au R.C.S. de Dijon.
L2501360

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE
Notaire associée
à MIREBEAU SUR BEZE (CÔTE-D'OR)
5 rue de Bocanon

LE CAFE DU NORD - LE RESTAURANT

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Anne Flore SEGUIN VOYE, Notaire Associé soussigné, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINT APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723, Cours de Gray, et à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE -FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, le 5 mars 2025, enregistré a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée CAFE DU NORD - LE RESTAURANT, dont le siège est à ARNAY LE DUC (21230) 12, Place Bonaventure des Périers, identifiée au SIREN sous le numéro 851 146 175 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A : La Société dénommée LE CAFE DU NORD, dont le siège est à THURY (21340) 1, Rue de Plessis, identifiée au SIREN sous le numéro 539 892 190 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de café, bar, restaurant avec vente à emporter ou sur place sis à ARNAY LE DUC (21230), 12, Place Bonaventure des Périers, connu sous le nom commercial LE CAFE DU NORD - LE RESTAURANT.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trente trois mille sept cent quarante euros (33.740,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE, Notaire à MIREBEAU SUR BEZE où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2501264



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

SARL MARIBELLE/ O JOLI PAS

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Julie GRESARD, Notaire Associée à DIJON, CRPCEN 21026, le 3 mars 2025, a été cédé par la SARL MARIBELLE, dont le siège est à IS-SUR-TILLE (21120) 25 place de la République, SIREN 423668094 RCS DIJON au profit de la SARL à associé unique O JOLI PAS, dont le siège est à IS-SURTILLE (21120) 25 place de la République, SIREN 941205346 RCS DIJON, savoir :

Le fonds de commerce de vente de chaussures sis à IS SUR TILLE (21120) 25 Place de la République, connu sous le nom commercial MARIBELLE, pour lequel il est immatriculé sous le numéro SIREN 423668094 RCS DIJON.

Propriété jouissance à compter du 03/03/2025.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 45.000,00 €, au mobilier pour 5.000,00 €, aux marchandises/stock pour 30.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
Me Julie GRESARD
L2501276



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MAILLET/INFINI TIFS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire associé de la SELARL «PHILIBERT HERAUD NOTAIRE », en date du 13 février 2025, enregistré au service des impôts de Dijon, le 24 février 2025, Madame Murielle MAILLET, artisan commerçante, demeurant à SAULIEU (21210), 37bis rue Courtépée, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 352 451 264 a cédé à la société INFINI TIFS, EURL au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social à SAULIEU (21210) sis Chemin des Plaines, enregistrée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 940 327 505, un fonds de commerce de coiffure mixte ; vente de produits soin de cheveux ; produits de beauté ; parfumerie ; accessoires ; bijoux fantaisie, exploité à SAULIEU (21210) sis 25 rue du Marché.

Comprenant les éléments suivants : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit à la ligne téléphonique, le droit pour le temps qui en reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation, les marchandises et matières premières comprises dans ce fonds, le mobilier commercial et matériel, les ustensiles et outillages, les agencements et installations financées par Madame Murielle MAILLET servant à son exploitation, et jouissance : 13 février 2025. Prix : 45 000,00 €, dont 40.000,00 € pour les éléments incorporels et 5.000,00 € pour les éléments corporels.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au fonds cédé, 25 rue du Marché - 21210 SAULIEU.
L2501327

MODIFICATION

DE STATUTS



BATIMIG

Société par actions simplifiée au capital de 64 512 euros
Siège social : 17 voie Romaine
21490 BRETIGNY LES NORGES
422144535 RCS DIJON

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par décision de l'Associé Unique en date du 14 février 2025, il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société EOS.

POUR AVIS Le Président
L2500873

BSP

SARL au capital de 200 000 €
Siège social : 26 avenue du Stand
21000 DIJON
RCS de DIJON n°798 062 105

Avis de modification

En date du 18/02/2025, l'associé unique a décidé à compter du 18/02/2025 d'augmenter le capital social de 800 000 € par par incorporation de réserves en le portant de 200 000 € à 1 000 000 €.

Article 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2500934

LEGATIS DIJON-GENLIS

LEGATIS DIJON-GENLIS SAS au capital de 341 190 euros - Siège social : 1 Place de l'Europe - Simone Veil 21000 DIJON - 778 209 049 RCS DIJON : AGOA du 21/02/2025 - Nomination de la SARL EXCO SOCODEC - représentée par M^{me} Christel SADOINE, ayant son siège social 51 avenue Françoise GIROUD, 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SAS ANDRE & ASSOCIÉS, pour un mandat de 3 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGOA des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.
L2500940

SMC BUREAU

Société à responsabilité limitée au capital de 7 623 euros
Siège social : 30 RUE LOUIS PASTEUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
420 713 604 RCS DIJON

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du 30 RUE LOUIS PASTEUR, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR au 40 Rue des Ebazoires - 21000 DIJON à compter du 1^{er} février 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance
L2501011

SCI NGSV

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 rue du Moulin
21310 BELLENEUVE
R.C.S. Dijon 500 234 455
SIRET 500 234 455 00029

Modification de la Gérance - nomination d'un cogérant à dater du 22 février 2025.

Ancienne mention : GUTBROD Nicolas 7 rue de la Colombière - 21000 DIJON.
Nouvelle mention :
Idem ancienne mention, plus un cogérant,
GUTBROD Jacques 8 rue de la Maladière - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.

Pour avis : La gérance.
L2501278

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**CONVERT**

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros
Siège social : 37 D cours du Parc
21000 DIJON
017351412 RCS Dijon

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 01 mars 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), Les Oréades, 37 D cours du Parc à DIJON (21000), 2 Rue Théodore de Bèze à compter du 1^{er} mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS Le Président

L2501072

**CAVES-CARRIERE**

SAS au capital de 500 055 euros
Siège social : 12 rue de Skopje, 21000 DIJON
528 069 636 RCS DIJON

Transfert du siege social

Par décisions unanimes du 3 mars 2025, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social du 12 rue de Skopje, 21000 DIJON au 1 rue des Soeurs Hospitalières, 21700 NUIITS -SAINT-GEORGES à compter du 3 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS La Présidente

L2501182

**NSG IMMO**

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue de Skopje 21000 DIJON
921347159 RCS DIJON

Transfert siege social

Aux termes d'une délibération du 03 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12 rue de Skopje, 21000 DIJON au 1 rue des Soeurs Hospitalières 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES à compter du 3 mars 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2501227

**SCI LE RU**

Société Civile immobilière au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
Rue de la Margelle
21510 AIGNAY LE DUC
490 323 219 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2024, le siège social a été transféré à TALANT (21240) 16 B avenue de la Citadelle à compter du même jour.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2501259

**Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE**

Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue de Bocanon

SARL TROPET

Société à responsabilité limitée
Capital : 5.000 Euros
siège social :
37Q Grande Rue
21310 MIREBEAU SUR BEZEN
d'identification :
529 596 868 328 992
R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31 décembre 2024, il a été décidé :

- Du transfert du siège social de la société à BEAUMONT SUR VINGEANNE, 9 Lotissement en Combyard au lieu et place de MIREBEAU SUR BEZE, 37 Q Grande Rue ;

- D'acter la démission de la qualité de gérante et d'associée de Madame Nathalie LANDRIOT, suite à la cession de parts agréée ;

- Prendre acte de la nomination de Monsieur Patrice TROPET, demeurant à BEAUMONT SUR VINGEANNE, 9 Lotissement en Combyard en qualité de gérant et associé.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. Le Notaire.

L2501260

**SCI LA RIVIERE**

Société Civile immobilière au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
Rue de la Margelle
21510 AIGNAY LE DUC
505 278 465 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2024, le siège social a été transféré à TALANT (21240) 16 B avenue de la Citadelle à compter du même jour.

L'article siège social des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis : La Gérance.

L2501261

**Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE**

Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue de Bocanon

SCI IMOTHEP

Société civile immobilière au capital de 1.524,49 Euros
siège social : 12 rue du Pont Charon
21310 MIREBEAU SUR BEZE
414 523 795 R.C.S. Dijon

L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2025 a pris acte du décès de Monsieur Joël PERNOT, et la fin de ses fonctions de co-gérant et d'associé, Madame Elisabeth POINSOT restant seule gérante de ladite société et pris acte de la nouvelle répartition du capital social.

Le dépôt sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2501263

INEO INFRACOM

SNC au capital de 124.185 Euros
Siège social :
21 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
409 867 942 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions du 28.02.2025, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 130.275 €.

Aux termes des décisions extraordinaires du 28.02.2025, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau. L'objet de la société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

M. Christophe MAUFOUX, domicilié 2 Lotissement la Bombonnais - 38760 VARCES ALLIÈRES ET RISSET a été nommé président. Les fonctions de gérant de ce dernier ont pris fin.

L'Assemblée Générale confirme la société ERNST & YOUNG AUDIT dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les décisions collectives des associés dans les conditions légales et statutaires.

Cessions des actions : Toute cession d'actions de la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de DIJON.

L2501280

**JEAN-MARC ROULOT**

Société à responsabilité limitée au capital de 800 000 euros
Siège social : 25 rue des Forges
21190 MEURSAULT
500663356 RCS DIJON

Reduction - Augmentation capital social

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 janvier 2025 et des décisions de la gérance en date du 03 mars 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 76 000 euros, pour être ramené de 800 000 euros à 724 000 euros par voie de rachat et annulation de réserves. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Article 7 - Capital social
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 520 400 euros divisé en 72 400 parts de 21 euros l'une.

Pour avis : La Gérance.

L2501132

**SCI LA CHARENTONNAISE**

Société civile immobilière au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
27-29 Rue du Moulin Papotte
21360 BLIGNY-SUR-OUCHÉ
433 120 045 RCS Dijon

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2024 :

- Madame Capucine LAMBERT, épouse TRONCHON et Monsieur Charles TRONCHON, demeurant ensemble 27 rue du Moulin Papotte, 21360 BLIGNY SUR OUCHE, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean TRONCHON, décédé le 22 mai 2024.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2501290

ROUSSEL DEBROUSSAILLAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 75.540 Euros
Siège social :
1 Grande Rue de la Fontaine
21370 PASQUES
805 316 312 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 6 mars 2025, l'associée unique a décidé de transférer, à compter de cette date, le siège social du 4 place de l'Eglise - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON au 1 Grande Rue de la Fontaine - 21370 PASQUES.

Pour avis : La Gérance.

L2501284

INEO RESEAUX NORD EST

SNC au capital de 1.536.759 Euros
Siège social :
21 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
381 287 101 RCS Dijon

Aux termes des décisions du 28.02.2025, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1.748.684 euros.

Aux termes des décisions extraordinaires du 28.02.2025, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau. L'objet de la Société, sa durée, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.

M. Liêm CAO THAI, domicilié 14 rue Proudhon - 21000 DIJON a été nommé Président. Les fonctions de gérant de ce dernier ont pris fin.

L'Assemblée Générale confirme la société ERNST & YOUNG AUDIT dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les décisions collectives des associés dans les conditions légales et statutaires.

Cessions des actions : Toute cession d'actions de la Société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Tribunal de Commerce de DIJON

L2501293

**SCP PARRY-AVRIL & NEYRET**

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

GROUPEMENT FORESTIER DES GRANDS DUCS

Groupe forestier
Capital : 247.500,00 Euros
Siège social : MELOISEY (21190)
16 route de Pommard
R.C.S. Dijon : 850 310 160

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22/11/2024 et suite au décès de M. Antoine MARTELET du 28 mars 2024, co-gérant, il a été constaté que seuls M. Laurent MARTELET et M^{me} Laurette BILLARD née MARTELET restaient co-gérants.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2501316

RUBIS CAPITAL BOURGOGNE

SAS au capital de 5.751.000 €
Siège social : 15 Cours du Parc - 21000 DIJON
RCS DIJON 509 870 267

Réduction de capital

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 15/01/2025, le capital a été réduit de 1.580.000 € pour le ramener de 5.751.000 € à 4.171.000 €, par annulation de 1.580.000 actions.

Aux termes de décisions en date du 07.03.2025, le président de la société a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelle mention : 4.171.000 €

Mention au RCS de Dijon
L2501330



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES VENDANGES DE BOURGOGNE

Capital social : 20.595.86 Euros
Siège social : 16 rue Joseph Tournois - DIJON
R.C.S. Dijon 422 055 269

Suivant procès verbal des décisions de l'associé unique du 05 03 2025, il a été décidé de transférer le siège social de DIJON (21000), 16 rue Joseph Tournois, à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, à compter rétroactivement du 26 février 2025.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2501333



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCEA DE LA GRANGE EMERY

Société civile d'exploitation agricole au capital de 158.242,08 Euros
Siège social :
Ferme de la Grange Emery
21400 CHATILLON SUR SEINE
315 093 534 R.C.S. Dijon

DUA 31/12/2024 : Démission de ses fonctions de gérant de Rémi MARECHAL à compter du 31/12/2024.

DUA 26/02/2025 : Transformation du GAEC en SCEA et modification de la dénomination sociale à compter du 01/01/2025

ANCIENNES MENTIONS :
FORME : GAEC.
DÉNOMINATION SOCIALE : GAEC DE LA GRANGE EMERY.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : SCEA.
DÉNOMINATION : SCEA DE LA GRANGE EMERY.

CAPITAL : 158.242,08 €.

SIÈGE : Ferme de la Grange Emery - 21400 CHATILLON SUR SEINE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

OBJET : Toutes activités viticoles ou agricoles correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, tel que l'exploitation et la gestion de biens viticoles ou agricoles apportés ou mis à disposition pour les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.

GÉRANT : Edouard MARECHAL, Ferme de la Grange Emery - 21400 CHATILLON SUR SEINE.

CLAUSES RELATIVES À L'AGREMENT DES CESSIONS DE PARTS : Les cessions de parts entre associés sont libres. Les autres cessions sont soumises à l'agrément donné par la collectivité des associés.

R.C.S. DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2501343

LOREMAR

Par décisions du 12/03/2025, les associés de la société LOREMAR, SARL au capital de 10.000 €, siège social : 2 rue Odebert - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 879 531 184 ont décidé : - D'étendre l'objet social aux activités de restauration et pizzeria ; - De transférer le siège social pour le fixer au 2 rue du Port - 21600 LONGVIC à compter du 12/03/2025.

Pour avis : La Gérance.

L2501362

**LE MAG**

SAS en cours de transformation en SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
8 av des Gresilles - 21000 DIJON
902 280 510 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

Par décision du 1^{er} mars 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la société était dirigée par :

- PRÉSIDENT : Lakhdar ZELBOUNI, demeurant 18 A rue Castelnau - 21000 DIJON.

Sous sa nouvelle forme d'EURL, la société est gérée par M. Lakhdar ZELBOUNI, associé unique.

Pour avis.

L2501346

**SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPIUIS et Luc DASNOY**

Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ER
SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 3 RUE DE LA GOULETTE
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS de DIJON n°788 652 501

Avis de modification

En date du 14/01/2025, le gérant a décidé à compter du 14/01/2025 de nommer en qualité de gérante M^{me} FENART Rachel, demeurant 15 rue Pasteur 21000 DIJON en remplacement de M. FENART Frédéric, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.

Le gérant

L2501354



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EXPLINVEST

Société par actions simplifiée au capital de 85.606.481 Euros
Siège social :
Usine TITAN
21270 PONTAILLER SUR SAONE
501 007 801 RCS Dijon

ASSP 10/02/2025 : non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes. RCS DIJON.

Pour avis.

L2501366

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DOMAINE THIBAUT LIGER-BELAIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.020.110,00 Euros
Siège social :
32 rue Thurot
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS Dijon 443 134 523

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 12 mars 2025 prenant effet le même jour, l'associé unique a transformé la société, sans création d'un être moral nouveau, en société par actions simplifiée.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME : ANCIENNE MENTION : société à responsabilité limitée.

NOUVELLE MENTION : société par actions simplifiée.

OBJET SOCIAL : Inchangé.

ADMINISTRATION : ANCIENNE MENTION :

GÉRANT : M. Thibault Liger-Belair, demeurant à MESSANGES (21220) 4 Grande Rue.

NOUVELLE MENTION : PRÉSIDENT : M. Thibault Liger-Belair, demeurant à MESSANGES (21220) 4 Grande Rue.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent

La dénomination reste DOMAINE THIBAUT LIGER-BELAIR.

La durée de la société et son siège social restent inchangés.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2501368

CONVOCAION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL PAYS DES TROIS RIVIERES

Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En assemblée générale extraordinaire le mardi 01 avril 2025 à 19h00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;

02 : Adoption des statuts types révisés ;

03 : Pouvoirs pour les formalités ;

04 : Clôture de l'assemblée générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3. ci-après.

2. En assemblée générale ordinaire le jeudi 17 avril 2025 à 19h00 à l'adresse suivante : Salle des Capucins, Rue des Capucins - 21120 IS SUR TILLE avec l'ordre du jour suivant :

01 : Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;

02 : Compte-rendu d'activité ;

03 : Présentation du bilan et du compte de résultat ;

04 : Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;

05 : Approbation du bilan et du compte de résultat ;

06 : Affectation du résultat ;

07 : Approbation de la variation du capital social ;

08 : Quitus et décharge au conseil d'administration ;

09 : Elections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (*)

MME MORTIER Claude, M. BUATOIS Claude, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

10 : Elections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*)

M. HENRIOT Thierry, élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.

11 : Pouvoirs pour les formalités ;

12 : Clôture de l'assemblée générale.

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En assemblée générale extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1. Les votes pourront se faire entre le 02/04/2025 et le 16/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2501265

POURSUITE D'ACTIVITE



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

EURONET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 Euros
Siège social :
Zone Artisanale TERROT BRENOT
21210 SAULIEU
R.C.S. : Dijon 529 093 361

L'associé unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 17 janvier 2025, a décidé, conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2501298

DISSOLUTION DE SOCIETE

FORME ET SANTE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 450 euros
Siège social : 3 rue de Dijon - 21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 3 rue de Dijon - 21121 FONTAINE LES DIJON
479830739 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Julie GENSON, demeurant 2 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue de Dijon - 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis Le Liquidateur
L2500557



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LES BELLES HEURES DU CAFE PARISIEN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 4 rue du Marché
21210 SAULIEU
R.C.S Dijon 452 862 394

Aux termes de l'AGE du 24 février 2025, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 24 février 2025 et à sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Madame Juliane TINGAUD née CORDES demeurant 60 Boulevard Rouget de Lisle à MONTREUIL (93100). Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé 60 Boulevard Rouget de Lisle à MONTREUIL (93100). Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2501267

SCI ROYAL STEPHANE

Dissolution

L'AGE du 05/03/2025 de la société ROYAL STEPHANE (SCI au capital de 1 000 €, siège situé 50 Rue de la Préfecture, 21000 DIJON, immatriculée 822 256 699 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu par les statuts et l'assemblée, a nommé le gérant Stéphane ROYAL (demeurant 12 calle pere alexander, 46006 VALANCIA - Espagne), aux fonctions de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec tous les pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, et a fixé le siège de liquidation 50 Rue de la Préfecture, 21000 DIJON, pour toute correspondance et notification d'actes et documents. RCS DIJON.

L2501282

AD-PRODDIJ

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.000 Euros
Siège social :
7A rue du Point du Jour
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
488 745 928 RCS Dijon

Dissolution amiable

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Clément JACQUEMIN, demeurant 12, Rue de Niederfeld à 67640 ICHTRATZHEIM, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé: 7A, rue du Point du Jour à 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2501339

LES SENSIELLES

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 22 rue Voltaire
21800 QUETIGNY
Siège de liquidation : 22 rue Voltaire
21800 QUETIGNY
951 275 221 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M^{me} Céline SEUKPANYA, demeurant 22 rue Voltaire - 21800 QUETIGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Voltaire - 21800 QUETIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2501283



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SCI CHAUSSARD

Société civile immobilière
au capital de 3.048,98 Euros
Siège social : Rue Basse
21390 PRECY SOUS THIL
R.C.S. Dijon 342 279 429

Par décision du 28/02/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2025 et sa mise en liquidation. Monsieur Jean-Claude CHAUSSARD, demeurant 3 route de Maison Neuve - 21390 PRECY SOUS THIL a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Cette nomination a mis fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 3 route de Maison Neuve - 21390 PRECY SOUS THIL. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2501289

ABCC - INVEST

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Chez Monsieur Gérald AMIOT
38 rue du Moulin Lajus
21560 ARC SUR TILLE
RCS Dijon 509 356 432

L'AGE réunie le 10/03/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Gérald AMIOT demeurant 38 rue du Moulin Lajus - 21560 ARC SUR TILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 38 rue du Moulin Lajus - 21560 ARC SUR TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.
L2501337

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SARL HINTERMEYER Yves

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 13.500 Euros
Siège social :
54 rue Pasteur - 21200 BEAUNE
RCS Beaune 353 407 117

Suivant décision en date du 31 décembre 2024, la Gérance, après avoir entendu le rapport de Monsieur Yves HINTERMEYER, liquidateur, demeurant 54 rue Pasteur - 21200 BEAUNE, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2501325

AD-PRODDIJ

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 12.000 Euros
Siège social :
7A rue du Point du Jour
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
488 745 928 RCS Dijon

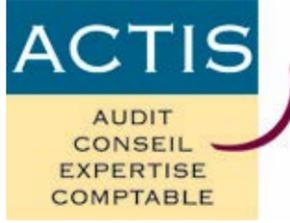
Clôture de liquidation

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2024, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501340



ADAMELEC21

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 4.000 Euros
Siège social :
34 rue Simone Veil - 21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
34 rue Simone Veil - 21600 LONGVIC
848 152 740 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2024 au 34 Rue Simone Veil - 21600 LONGVIC, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Habib BOUHARRA, demeurant 34 Rue Simone Veil, 21600 LONGVIC, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501345

LE SAINTEX

Le 31/12/2024, l'associé unique de la société LE SAINTEX (SARL en liquidation, capital : 180 000 €, siège social : 10 Rue Quentin - 21000 DIJON, siège de liquidation : 63 Rue Monseigneur Favier - 21000 DIJON, immatriculée 791 666 787 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2024, déchargé Monsieur Nouredine ACHERIA (demeurant 63 Rue Monseigneur Favier - 21000 DIJON), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de DIJON.



BC SYSTEM

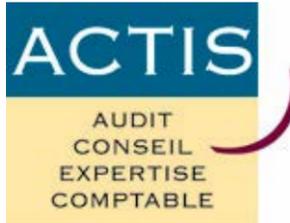
Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 3 Boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
Siège de liquidation : 3 Boulevard Eiffel
21600 LONGVIC
807719596 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2024 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bouchta CHOUITAR, demeurant : 9 Bis rue des Mariniers - 21110 BRETENIERE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2501359



EURL NAOUR

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 500 Euros
Siège social :
3 boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Siège de liquidation :
3 boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
878 516 475 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au 3 boulevard des Valendons - 21300 CHENOVE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hsaine WAKRIM, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2501365

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Réorganisation - Retournement - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Monsieur JUSSEY Hervé
Mécanique - Carrosserie - Peinture - 38 Route de Seurre 21250 CHAMBLANC - SIREN 483 080 636.

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON le 12/03/2025.

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.

Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur.

L2501355

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

eca

AU CAVEAU 21
SAS au capital de 7 000 euros
Siège social : 21 rue Monge 21000
DIJON
831490529 RCS DIJON

TUP

Par décision du 17/02/2025 ROME FINAVEST SARL au capital de 95 480 € siège social 4 Cour au Motet 21121 ÉTAULES immatriculée 392764353 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de AU CAVEAU 21 décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de AU CAVEAU 21 au profit de ROME FINAVEST sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de 30 jours à compter de la date de publication au BODACC les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON Bd Clémenceau 21000 DIJON

POUR AVIS Le Président
L2500823

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Notaires

SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

EPOUX LANDRIEU

**Insertion - Changement
de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Me Aude NEYRET, notaire associé de la SCP «Anne-Gaël PARRY-AVRIL et Aude NEYRET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial» dont le siège est à BEAUNE (Côte-d'Or), 16, rue de Lorraine, soussignée, CRPCEN 21030, le 6 mars 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en usufruit au survivant et clause de préciput entre :

Monsieur Gérard Lucien Henri LANDRIEU, Retraité, et Madame Marie-Hélène Bernadette LUSSIGNY, Retraitee, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 1 B rue du Tribunal Résidence Saint Etienne.

Monsieur est né à HESDIN (62140) le 9 avril 1947, Madame est née à AVRANCHES (50300) le 5 décembre 1941.

Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 26 juillet 1968 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Charles PRELOT, notaire à BEAUNE, le 26 juillet 1968.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2501266

Notaires

Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE

Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue de Bocanor

EPOUX VICHOT

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Anne-Flore SEGUIN VOYE, Notaire Associé soussigné, exerçant à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée «LEGI NOTAIRES» titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINTAPOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723, Cours de Gray, et à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanor avec bureau permanent à FONTAINE-FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, CRPCEN 21023, le 4 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Gérard Charles VICHOT, retraité, et Madame Marie Joséphe WROBLEWSKI, retraitée, demeurant ensemble à CIREY-LES-PONTAILLER (21270) 7 rue du Tertre.

Monsieur est né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 27 mai 1950, Madame est née à GRAY (70100) le 11 avril 1953.

Mariés à la mairie de CIREY-LES-PONTAILLER (21270) le 1^{er} septembre 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2501367

**ÉPOUX
GROSBORNE/REY**

Monsieur Olivier Camille Lucien GROSBORNE, superviseur mécanicien retraité, né à GRAY (70100), le 22 août 1962 et Madame Martine Marie-Claire REY, cadre de la fonction publique retraitée, née à AUXONNE (21130), le 17 février 1955, demeurant ensemble à DIJON (21000), 64 boulevard de Strasbourg, mariés à la Mairie de AUXONNE (21130), le 29 août 1987, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

L'acte a été reçu par Me Sylvain CONVERS, notaire à DIJON, le 04 mars 2025.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Sylvain CONVERS, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Sylvain CONVERS.
L2501369

ANNONCES LÉGALES

**DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES**

annoncellegale.jdp@legalnet.org

**AVIS
ADMINISTRATIF**

**Préfecture de la
Côte-d'Or**

Avis d'enquêtes publiques

**Projet de la commune
de SAINT-LEGER-TRIEY
d'acquisition de deux
parcelles (AB 126 et AB
128) nécessaires à la
finalisation d'un chemin
piétonnier le long de la
route départementale 104
D**

- enquête publique
préalable à la déclaration
d'utilité publique dudit
projet
- enquête parcellaire
correspondante

Objet des enquêtes publiques :
Le maire de la commune de SAINT-LEGER-TRIEY, sur la base d'une délibération du conseil municipal du 19 décembre 2023, a soumis au préfet de la Côte-d'Or une demande d'acquisition par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles AB 126 et AB 128 sur le territoire de la commune, afin de permettre la finalisation d'un chemin piétonnier le long de la route départementale 104 D. Ce chemin vise à la sécurisation du cheminement des habitants se rendant à un arrêt de bus situé au sud de la commune en bordure de la route départementale 961 (ligne de bus MOBIGO reliant la commune de TALMAY à la commune de DIJON).

Ont été prescrites dans ce cadre, par arrêté préfectoral en date de ce jour, les deux enquêtes publiques concomitantes suivantes :

- enquête publique préalable à l'éventuelle déclaration d'utilité publique, par le préfet au profit de la commune, du projet d'acquisition des parcelles AB 126 et AB 128 ;

- enquête parcellaire correspondante, préalable à l'éventuelle déclaration, par le préfet, de la cessibilité des parcelles AB 126 et AB 128 (cette enquête est destinée à déterminer avec précision les biens à acquérir, leurs limites, ainsi que le ou les propriétaires concernés et les éventuels titulaires de droits réels ou tout autre personne intéressée).

Publicité collective : la publication du présent avis est également faite en vue de l'application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui précise que « les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3 (du code susmentionné), déchues de tous droits à l'indemnité. »

Date et siège des enquêtes publiques, et personne responsable du projet :

Les enquêtes se dérouleront du vendredi 14 mars 2025 à 09h00 au vendredi 28 mars 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le siège des enquêtes est fixé à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY (2 rue Haute, 21270).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés en cette mairie auprès de M. Jean-Luc LAFFUGE, maire de la commune.

Mise à disposition des dossiers et recueil des observations :

La consultation des dossiers d'enquêtes sur support papier sera possible en mairie de SAINT-LEGER-TRIEY aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 08h30 à 11h30).

Ces dossiers pourront en outre être consultés en version dématérialisée sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-1-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/Urbanisme-DUP>.

Les observations et questions du public pourront être formulées :

- en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public (cf. supra), sur un registre papier relatif à l'utilité publique du projet et aux biens à exproprier (registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur) ;

- par courrier adressé au nom du commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY avant la clôture des enquêtes (soit au plus tard le vendredi 28 mars 2025 à 17h00) ;

- par courriel adressé au commissaire enquêteur à son adresse électronique « cejlibgnc2@gmail.com ».

Permanences du commissaire enquêteur :

M. Jean-Luc JEOFFROY, désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon (qui a en outre désigné M. Daniel COLLARD en qualité de suppléant), se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY :

- le vendredi 14 mars 2025 de 08h30 à 11h30 ;

- le samedi 22 mars 2025 de 09h00 à 12h00 ;

- le vendredi 28 mars 2025 de 08h30 à 11h30.

Consultation et communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet :

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture des enquêtes pour rendre son rapport et ses conclusions motivées concernant l'utilité publique du projet et les biens à exproprier.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINT-LEGER-TRIEY, ainsi qu'à la préfecture de la Côte-d'Or (Secrétariat général - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Pôle environnement et urbanisme, 53 rue de la préfecture - 21041 DIJON CEDEX), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les personnes intéressées pourront également obtenir communication à leurs frais du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet par demande adressée en préfecture (cf. adresse supra).

DIJON, LE 26 FÉVRIER 2025
LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Original signé : M. Denis BRUEL.
L2501164

**SUCCESSION
VACANTE**

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BERGELIN Emilie décédé le 08/04/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128884.
L2501302

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BONNIN Emilie décédé le 03/05/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218112496.
L2501304

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} FREROT Colette décédée le 18/06/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218112904.
L2501305

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} DESCHAMPS Germaine décédée le 15/12/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128948.
L2501306

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LAPICHE Daniel décédé le 14/12/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218104875.
L2501307

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BARGAT Evelyne décédée le 09/08/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122424.
L2501308

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BRISSET Ginette décédée le 28/08/2024. Réf. 0218142125. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2501309

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ROMUALD André décédé le 22/06/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218104879.
L2501310

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

**«LE PAVILLON
BLEU»**

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/2/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement YONNE le 4/3/2025, dossier 2025 00007412, référence 8904P01 2025 A 00285, la société SNC MICHELE BARBUAT (dont le siège social est sis 7-7 bis avenue du Chevalier d'Éon et Rue du Canal - 89700 TONNERRE, immatriculée sous le n° 850 628 553 R.C.S. AUXERRE) a cédé à M. Zhiguo DING (né le 1^{er} août 1989 à Wenzhou (Chine), de nationalité française, demeurant 119, avenue de Flandre - 75019 PARIS), en cours d'immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE, le fonds de commerce de «Bar, casse-croûte, restaurant, plats cuisinés, tabletterie, auquel sont annexés la gérance d'un débit de tabac et un bureau de validation des jeux et loteries de la Française des Jeux et de PMU, connu sous l'enseigne «LE PAVILLON BLEU», exploité au 7 et 7 bis avenue du Chevalier d'Éon et Rue du Canal - 89700 TONNERRE, pour lequel la cédante est immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le 850 628 553, moyennant le prix de 580.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 28/2/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse du fonds cédé, et pour la correspondance, au Cabinet SYLLAGE, Société d'Avocats, domicilié 32 rue Fortuny - 75017 PARIS.

Pour avis :
L2501270

**TOUTES
LES SEMAINES
DU PALAIS
POUR 120€**

GERANCE

FIN DE GERANCE

**ALDI BEAUNE/
ALDI MARCHE
DAMMARTIN**

Fin de location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2025, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Auxerre (89000), 33 avenue Jean Mermoz, consentie par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2021, par la société ALDI BEAUNE, Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 1 rue Lavoisier - ZAC de la Porte de BEAUNE - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 527 rue Clément Ader, Parc d'Activité de la Goële - 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, locataire-gérant, a pris fin le 10 mars 2023.
L2501321

POURSUITE D'ACTIVITE

**SARL DU
COLOMBIER**

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 16 rue du Puits des
Champs Grangette - 89520 THURY
R.C.S. Auxerre 977 745 793

Avis de non dissolution

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2025, les associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223 -42 du code de commerce.

Pour avis : La gérance.

L2501269

**LDS
GROUPE**

**CLOS DE
ROCHY Société
à Responsabilité
Limitée**

Société à responsabilité limitée
au capital de 92.231,66 Euros
Siège social : 3 Rochy Dicy
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
419 055 744 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 11 octobre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

L2501352

CLOTURE

DE LIQUIDATION

EARL DE VREESE

EARL en liquidation
au capital de 152.000,00 Euros
Siège social : 23 rue Basse
89140 COURLON SUR YONNE
432 031 581 R.C.S. Sens

Clôture de la liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Liquidateur : M. Régis DE VREESE, 23 rue basse - 89140 COURLON SUR YONNE. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis : Le liquidateur.
L2501295

AVIS D'EXPERT

IA et droits d'auteur : qui crée vraiment ?

IA Act. L'essor de l'intelligence artificielle (« IA ») dans la création artistique et littéraire pose des questions fondamentales en matière de droit d'auteur.

BARREAU DE
DIJON
AVOCATS

PAR CONSTANCE
CUVILLIER,
AVOCATE MEMBRE
DE L'ORDRE DES
AVOCATS DE DIJON.



La définition classique du droit d'auteur repose sur l'intervention d'une personne physique, dotée d'une intention et d'une originalité propres. Or, les systèmes d'IA, alimentés par des bases de données massives et des algorithmes avancés, produisent aujourd'hui des œuvres autonomes, de la musique à la peinture en passant par les textes. Qui, dans ce contexte, peut revendiquer la qualité d'auteur ?

L'ABSENCE DE PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE L'IA

Le droit d'auteur repose sur l'existence d'une personne physique ou morale en tant que titulaire des droits. Or, une intelligence artificielle ne dispose pas de personnalité juridique, ce qui empêche en l'état toute reconnaissance en tant qu'auteur. En France, l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle prévoit que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ».

Le droit positif semble donc exiger une intervention humaine pour attribuer des droits. Les juges français, à l'instar des juridictions européennes et américaines, restent attachés à cette approche. Aux États-Unis, l'Office du Copyright a déjà rejeté plusieurs demandes de protection d'œuvres générées par IA, faute d'une intervention humaine suffisante. Il en est ainsi pour des images générées par de seules instructions textuelles (dessins d'une bande dessinée).

L'IMPACT DE L'IA ACT SUR LA QUESTION DES DROITS D'AUTEUR

Adopté en juin 2024, le Règlement européen sur l'intelligence artificielle (IA Act) vise à encadrer l'utilisation de l'IA dans divers secteurs, y com-



pris la création artistique. Toutefois, ce texte a été critiqué pour son manque de dispositions spécifiques concernant la propriété intellectuelle. Il impose aux développeurs d'IA des obligations de transparence, notamment en matière de documentation des données utilisées pour l'entraînement des modèles, mais ne répond pas directement à la question de la titularité des œuvres produites par IA.

Par ailleurs, certains experts soulignent une faille dans le régime du « text and data mining » (TDM) c'est-à-dire la fouille de textes et de données, qui pourrait permettre aux systèmes d'IA d'exploiter des œuvres protégées sans autorisation explicite des ayants droit. Le droit d'exclusion,

ou « opt-out », ne semble passivement à mettre en œuvre : « Concernant la fouille de texte dans l'IA Act, on peut questionner le mécanisme d'opt out : va-t-il véritablement y en avoir en pratique, et est-ce que ce mécanisme sera sollicité par les acteurs économiques ? Quid de l'opt out à l'échelle mondiale, que se passe-t-il si la fouille de texte est réalisée par une entreprise située en dehors de l'Union européenne ? » s'interroge M. Galloux, Professeur à l'Université de Paris 2.

L'UTILISATEUR : SIMPLE SPECTATEUR OU CO-CRÉATEUR ?

Une solution envisagée serait d'attribuer les droits à l'utilisateur de l'IA, considéré comme instigateur de l'œuvre. L'argument repose sur

l'idée que l'utilisateur paramètre, dirige et affine le résultat obtenu. Toutefois, cette approche se heurte à la difficulté de démontrer un apport intellectuel suffisant.

En Union Européenne, s'opère la distinction entre la création « générée » et la création « assistée », qui suppose une intervention humaine plus significative. Si les choix libres et arbitraires s'expriment pleinement au sein du résultat final, l'on pourrait considérer qu'il s'agit d'une œuvre originale sur laquelle une paternité humaine pourrait être revendiquée.

La création par intelligence artificielle bouleverse les fondements du droit d'auteur en posant la question de la propriété et de l'originalité. Le cadre juridique actuel exige une

intervention humaine pour accorder une protection, excluant ainsi, à ce jour, toute reconnaissance de l'IA comme auteur.

Toutefois, le développement de nouvelles réglementations comme l'IA Act souligne la volonté de l'Union européenne d'encadrer l'IA, même si des ajustements restent nécessaires. La question des droits d'auteur demeure en suspens, et il est probable que des réformes futures soient mises en place pour concilier protection des créateurs et innovation technologique.

♦ 1 : copyright.gov/docs/zarya-of-the-dawn.pdf
2 : eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32024R1689

**Anaïs a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explosent
pour 2,50€ /mois***



Grâce au **don mensuel**
on a tous le pouvoir de **changer**
le monde, même à distance !

hi.fr/don.mensuel

Anaïs C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



**handicap
international**

*Après réduction fiscale.

Europe

Ukraine. Le 6 mars, le Conseil européen se réunissait pour redire la position de l'Union envers l'Ukraine. Des conclusions en amont de la proposition de cessez-le-feu formulée entre l'Ukraine et les États-Unis à Djeddah, en Arabie Saoudite, le 11 mars.

Le Conseil réaffirme son soutien à l'Ukraine

Le 6 mars dernier, dans un contexte tendu de menace de suspension de l'aide américaine à l'Ukraine - menace levée le 11 mars à l'issue des discussions entre les négociateurs américains et ukrainiens à Djeddah, en Arabie Saoudite - le Conseil européen se réunissait lors d'une Assemblée générale extraordinaire pour parler d'une seule voix face à la situation dans le pays qui entamait, le 24 février dernier, sa troisième année de guerre depuis l'attaque russe sur Kiev. Parmi les conclusions adoptées par 26 chefs d'État (sur 27), il est clairement exprimé que « L'Union européenne continuera d'apporter à l'Ukraine un soutien financier régulier et prévisible. En 2025, elle fournira à l'Ukraine 30,6 Mds €, les décaissements au titre de la facilité pour l'Ukraine devant atteindre 12,5 Mds € et 18,1 Mds € au titre de l'initiative ERA du G7 devant être remboursés par les profits exceptionnels provenant des avoirs russes immobilisés ».

Le Conseil européen appelle la Commission à prendre rapidement « toutes les mesures



Antonio Costa (à gauche), président du Conseil européen, avec le président ukrainien Volodymyr Zelensky à Bruxelles le 6 mars lors de la réunion extraordinaire du Conseil sur l'Ukraine. Crédit : Conseil européen.

nécessaires pour concentrer en début de période les financements au titre des instruments susmentionnés. En outre, il demande instamment à la Commission et aux États membres d'exploiter toutes les options offertes par la facilité pour l'Ukraine afin d'accroître le soutien financier à l'Ukraine. »

Le président du conseil européen, Antonio Costa, a procédé à une déclaration à l'issue de la réunion, dans laquelle il réaffirme la position de l'Union européenne vis-à-vis de la

nécessité d'investir pour une défense européenne. « Nous avons décidé d'investir dans des domaines d'action prioritaires déjà définis par l'Agence européenne de défense, compte tenu des enseignements tirés de la guerre en Ukraine, et en parfaite cohérence avec l'OTAN : la défense aérienne et antimissile, les systèmes d'artillerie, les missiles et les munitions, les drones et les systèmes antidrones, les moyens stratégiques, la mobilité militaire, l'intelligence artificielle, le domaine cyber et la guerre électronique.

Nous avons décidé de mobiliser des fonds publics et privés supplémentaires pour notre défense. Nous allons créer un nouvel instrument européen, à hauteur de 150 Mds €, pour aider les États membres à renforcer les capacités de défense dont ils ont besoin de toute urgence. En outre, les dirigeants ont clairement exprimé aujourd'hui notre besoin de flexibilité dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. En effet, les États membres investiront beaucoup plus dans la défense et nos règles budgétaires communes doivent leur permettre de le faire, de manière soutenue et durable. La flexibilité dans l'affectation à la défense des fonds européens existants sera également importante, pour les États membres qui choisiront de suivre cette voie. Par ailleurs, l'initiative de la Banque européenne d'investissement visant à élargir son mandat, afin d'accorder davantage de prêts au secteur de la défense, améliorera l'accès au financement privé et aura un effet positif sur les banques privées. »

Source : Conseil européen

Harmonisation. Le 12 mars, les eurodéputés ont adopté deux résolutions définissant leurs priorités pour le prochain cycle de coordination économique et sociale entre les États membres.

Économie : parler d'une seule voix

Pour la première fois, les eurodéputés examinent la mise en œuvre du nouveau cadre de gouvernance économique de l'Union, réformé en 2024, et ont adopté deux résolutions à l'issue. En préambule, ils regrettent que les États membres n'appliquent pas suffisamment les recommandations qui leur sont adressées et qu'ils consultent trop peu leurs autorités budgétaires nationales. Ils demandent également à la Commission d'améliorer ses analyses de soutenabilité de la dette pour chaque État membre, élément clé du bon fonctionnement du cadre de gouvernance économique.

La première résolution adoptée porte sur la coordination des politiques économiques : les eurodéputés ont souligné la

nécessité d'accroître les investissements publics et privés afin de combler le déficit d'investissement, d'améliorer la compétitivité et l'entrepreneuriat, et de poursuivre l'assainissement budgétaire. Ils estiment que ces objectifs doivent être atteints tout en garantissant la cohésion sociale et un niveau de vie élevé.

La résolution a été adoptée par 469 voix pour, 162 contre et 54 abstentions.

CHARGE ADMINISTRATIVE

Dans leur résolution sur l'emploi et les priorités sociales, les députés soulignent l'importance de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, tout en veillant au respect des normes sociales et du droit du travail. Ils estiment qu'un meilleur soutien aux

PME peut favoriser l'innovation et la création d'emplois de qualité et que le développement des entreprises de l'économie sociale peut encourager l'emploi durable et l'économie circulaire.

Le texte souligne également que les politiques budgétaires dans le cadre du Semestre européen (le cadre annuel de l'Union européenne pour la coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi chez les 27, Ndlr), doivent garantir des investissements alignés sur une croissance durable et sur les principes du socle européen des droits sociaux, en particulier en matière de logement abordable, de santé et d'éducation.

Pour répondre aux pénuries

de main-d'œuvre, ils insistent sur la nécessité d'investir dans l'éducation et la formation et demandent une attention accrue au développement des compétences des travailleurs.

La résolution met également l'accent sur l'importance des nouvelles technologies, notamment de l'intelligence artificielle, et invite la Commission à proposer une directive ou des mesures encadrant son usage sur le lieu de travail. Enfin, sur la question du logement, les députés réclament des initiatives pour encourager l'investissement dans le secteur.

Cette résolution a été adoptée par 351 voix pour, 260 contre et 70 abstentions.

Source : Parlement européen

Le dilemme des avoirs russes

FAUT-IL UTILISER LES AVOIRS RUSSES POUR AIDER L'UKRAINE ? C'est la petite musique qui monte en Europe : que faire des quelque 230 Mds € d'actifs russes (publics et privés) gelés dans les banques européennes depuis le début de l'offensive russe en Ukraine ? Rappelons en préambule que les produits de ces avoirs sont déjà utilisés par l'Europe dans son aide à l'Ukraine. Le 21 mai 2024, le Conseil avait adopté de nouvelles règles garantissant que les recettes générées par les avoirs russes immobilisés puissent être utilisées pour contribuer à l'autodéfense et à la reconstruction de l'Ukraine. Le 26 juillet 2024, l'Union a effectué le premier paiement de 1,5 Md €. Puis, le 24 octobre 2024, le Conseil adoptait un train de mesures d'assistance financière en faveur de l'Ukraine mettant en œuvre les engagements du G7, qui comprenait un prêt exceptionnel au titre de l'assistance macrofinancière d'un montant maximal de 35 Mds € et un mécanisme permettant de canaliser les recettes provenant de l'immobilisation des actifs russes pour aider l'Ukraine à rembourser les prêts : 95 % des bénéfices provenant de l'immobilisation d'actifs souverains russes seraient alloués au budget de l'Union et acheminés par l'intermédiaire du mécanisme de coopération pour les prêts à l'Ukraine, les 5 % restants continuant d'être alloués à la facilité européenne pour la paix, cette nouvelle dotation s'appliquant à partir du second semestre de 2025.

Mais aujourd'hui, il s'agit non plus seulement des produits de ces actifs gelés, mais de permettre le déblocage des fonds pour pouvoir financer l'aide à l'Ukraine. En France, signe que le sujet intéresse les gouvernements, une proposition de résolution européenne en ce sens était d'ailleurs discutée le mercredi 12 mars au Palais Bourbon par les députés français. Le vote, symbolique, affichait 288 voix pour, 54 contre (LFI, PCF), tandis que le RN s'est abstenu. Le processus n'est pas sans discussion : d'abord, le règlement du Conseil européen si oppose, en précisant bien que le gel d'avoirs financiers est une mesure visant à « empêcher tout mouvement, transfert, modification, utilisation, manipulation de fonds qui aurait pour conséquence un changement de leur volume, de leur montant, de leur localisation, de leur propriété ». Le ministre de l'Économie français, Éric Lombard, a même publiquement déclaré qu'il s'agirait là d'une violation des accords internationaux, propice à la perte de confiance dans les institutions bancaires européennes. La BCE y est opposée. Les opposants au déblocage des avoirs gelés expliquent également que ces sommes devraient davantage être réservées à la reconstruction de l'Ukraine après la signature d'un accord de paix, qu'engagées pour la poursuite du conflit.

Mais chez certains responsables politiques des 27, on argue que le recours à ces fonds est permis car la Russie, elle-même, violé le droit international en annexant la Crimée en 2014 puis en envahissant l'Ukraine en février 2022. Ainsi, Kaja Kallas, première ministre estonienne et cheffe de la diplomatie européenne, estime que la saisie des avoirs russes est légitime. Dans un entretien au Guardian du 12 décembre 2024, elle déclarait : « Il vaut mieux avoir un petit oiseau dans la main qu'un gros oiseau sur le toit. Nous avons donc le petit oiseau dans notre main [les avoirs gelés] et c'est l'outil qui nous permettra de faire pression sur la Russie ».

Emmanuelle de Jesus

en bref

Étude. Le parc automobile français a augmenté de 1% l'an dernier pour franchir pour la toute première fois le seuil des 42 millions. Son âge moyen approche désormais les 12 ans.

42 millions de voitures en France

Avec 42,084 millions de véhicules particuliers, jamais le parc automobile national n'avait compté autant de voitures fin 2024. Une augmentation de 438.000 modèles, soit environ 1% de croissance, comparable à celle de l'année précédente.

Sans surprise, ce sont les diesel qui dominent encore et toujours. Ils constituent près de la moitié des voitures en circulation (48,8%) très exactement avec un total dépassant 20.5 millions d'unités. Cependant, environ 700.000 ont été mis au rebut au cours de l'année 2024. L'avenir ne leur appartient plus. Mais à ce rythme, il faudra plusieurs décennies avant de les voir définitivement quitter la route. Derrière, on retrouve les motorisations essence avec 16.8 millions de modèles roulant au sans plomb (40%). Derrière, les hybrides (simple et micro) pointent au troisième rang avec 2.350 millions de

modèles (5,6%). Ils sont en forte progression (+1,6%) avec un supplément de plus de 600.000 voitures. C'est le résultat d'une offre de plus en plus étendue dans les gammes de presque tous les constructeurs.

Pour la toute première fois, les 100% électriques ont franchi le cap du million d'unités l'an passé : 1.153 million (2,7%). Un petit événement. Malgré tout, leur progression a ralenti et les deux premiers mois de 2025 ont confirmé ce coup de frein. Les hybrides rechargeables restent loin derrière avec 673.000 unités (1,6%). C'est encore davantage le cas le cas des GPL (342.000), toujours marginal.

UN PARC VIEILLISSANT

2024 a confirmé et amplifié le vieillissement du parc français : il approche désormais les 12 ans. Le cap sera franchi avant la fin de l'année. 54% des voitures en circulation sont âgées de plus de 10 ans et les plus de 15 ans constituent pratiquement un



tiers du total avec 13,4 millions de voitures. Les plus de 20 ans (5,8 millions soit 14%) sont plus nombreuses que les

moins de trois ans (5,3 millions, soit 13%), les modèles âgés de trois à cinq ans (3,5 millions soit 8%) ou les 5 à 7

ans (4,5 millions, soit 11%). Cela exclut plus de 31% de véhicules - près de 13 millions - des ZFE, les fameuses

Zones à faibles émissions. Un gros problème.

Dominique Marée



Calendrier 2025

LES ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER !

Sous réserves de modifications.

<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>14* 15 & 16 mars</p> <p>Coupe de France des Circuits</p>   </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>4* 5 & 6 avril</p> <p>HISTORIC TOUR</p> <p>CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS FFSA</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>8 avril</p> <p>TOUR 2025 AUTO</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>9* 10 & 11 mai</p> <p>FFSA CIRCUIT</p> <p>CHAMPIONNAT DE FRANCE</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px;"> <p>23* 24 & 25 mai</p> <p>COUPES MONDIALES</p>  </div>	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>6 7 & 8 juin</p> <p>GRAND PRIX de L'ÂGE D'OR</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>3* 4 & 5 oct.</p> <p>DIJON MOTORSCUP!</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px;"> <p>11 oct.</p> <p>Rêves d'enfants malades</p>  </div>
--	--

*Certaines journées du vendredi sont accessibles uniquement aux détenteurs du pass annuel du Circuit Dijon-Prenois®

Procurez-vous dès maintenant votre **PASS 2025 !**
Un accès **PRIVILÉGIÉ** à plus de **12 évènements** autos & motos.



Tél. : +33(0)3 80 35 32 22 • accueil@circuit-dijon-prenois.com

www.circuit-dijon-prenois.com | 

Essai. Le n°1 européen, Volkswagen, lève le voile sur son futur modèle électrique d'entrée de gamme annoncé à un tarif de 20.000 €. Une citadine assemblée au Portugal, lancée en 2027.

ID. Every1 : davantage qu'un « aperçu »



« **U**n premier aperçu » comme le prétend Volkswagen ? « *Un simple concept* » comme le laisse entendre le constructeur ? On est prié d'y croire. La citadine Volkswagen est en approche et, d'études en concepts, on est désormais proche du modèle de série qui sera commercialisée en

2027 avec dès l'an prochain en éclaircie, une version de lancement dénommée ID. Every1 All. VW a donné davantage qu'un aperçu du tarif auquel sera vendue l'ID. Every1 : « *autour* » de 20.000€ en entrée de gamme.

L'ID. Every1 fait partie d'un plan produit qui prévoit le lancement de neuf nouveaux modèles d'ici

2027 dont quatre 100% électriques reposant sur la nouvelle plateforme modulaire électrique « *MEBrevo* » dédiée aux tractions avant. De quoi compléter par le bas une offre électrique jusqu'à présent constituée de modèles aux tarifs relativement élevés.

À charge pour l'ID.1 de changer les choses. Pour le

patron de la marque, Thomas Schäfer, elle constitue le chaînon manquant : « *L'ID. Every1 est le dernier élément qui nous manquait pour offrir la gamme de modèles la plus vaste sur le segment à fort volume. Nous proposerons alors à chaque client la voiture et la propulsion adaptées à ses besoins, y compris une mobilité d'entrée de gamme 100% électrique à un prix abordable.* »

La pertinence d'une citadine électrique abordable financièrement semble une évidence. Absence d'émissions à l'échappement dans la circulation urbaine et les encombrements, autonomie suffisante pour des déplacements quotidiens en ville n'imposant pas de séances de recharge trop fréquentes. Reste à disposer de solutions de proximité pour faire le plein de jus, ce qui n'est toujours pas évident lorsqu'on habite dans une grande agglomération.

250KM D'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE

Avec son design simple et épuré, l'ID. Every1 semble

être l'héritière directe de la UP! qui aurait mérité une carrière plus brillante, compte-tenu de ses qualités. Andreas Mindt, le directeur du design de VW résume l'ambition des stylistes : « *Créer quelque chose d'audacieux et pour tout accessible. L'ID. Every1 affiche une allure pleine d'assurance, tout en restant sympathique grâce à des détails tels que les projecteurs avant dynamiques et un arrière souriant. Ces éléments en font bien plus qu'une simple voiture, ils lui confèrent un caractère et une identité auxquels les gens peuvent s'attacher.* ». Le tout en 3,88 m (28cm de plus que la UP!) pour accueillir correctement quatre occupants à bord, tout en disposant d'un volume de coffre de 305 l. Une polyvalence appréciable pour une citadine à tout faire.

Élément majeur de « *L'Electric Urban Car Family* » basée sur la nouvelle plateforme modulaire, l'ID. Every1 est animée par un bloc de 70kWh (95ch) dont la vitesse maxi de 130km/h confirme son usage majoritairement

urbain. Son autonomie également avec un rayon d'action de l'ordre de 250km.

Pour la concevoir, le constructeur affirme avoir mis « *l'humain au centre de l'attention* ». Kai Grünitz, le patron du développement technique : « *L'ID. Every1 montre que nous plaçons plus que jamais nos clients, leurs souhaits, leurs intérêts et leurs préférences au cœur du développement de nos véhicules.* » Cela se matérialise en particulier par une architecture logicielle inédite qui permettra de faire évoluer l'ID. Every1 tout au long de sa vie afin de l'adapter aux besoins particuliers des utilisateurs et des fonctions qui apparaîtront au fil du temps.

Avec l'ID. Every1, Volkswagen disposera d'une citadine électrique, indispensable dans sa gamme. Elle affrontera une concurrence féroce au premier rang de laquelle on retrouvera la future Renault Twingo électrique, un remake esthétique de la toute première génération.

Dominique Marée



Ophélie Goussard. À 34 ans, cette jeune cheffe d'entreprise s'est construit, malgré les aléas, une solide réussite entrepreneuriale autour du café qui a débuté à Besançon et qui se poursuit aujourd'hui en zone rurale à Montot en Haute-Saône, avec de nouveaux défis à relever.

Le bon grain est livré



« **I**l y a une quinzaine d'années, je ne connaissais rien au café, je n'étais même pas une consommatrice », confie Ophélie Goussard, qui, en 2020, ouvrait la première torréfaction artisanale de café de spécialité de Besançon. Telle une réplique grandeur nature d'un tableau d'Édouard Hopper, posée à l'angle des rues des oiseaux et des Tamaris, c'est dans un improbable édifice, sorte de "diner" à l'américaine échoué au cœur de Besançon, que la jeune femme officiait alors. « Ce lieu, que j'ai découvert en passant devant par hasard, je l'ai acheté. J'ai immédiatement senti qu'il se passait quelque chose avec ce bâtiment : ses grands volumes, l'armature métallique très "indus" de son plafond, sa cour à côté, sa grande terrasse... tout était réuni ici pour donner vie à un projet atypique, fédérateur, à même de redynamiser un quartier, dont le dernier bar PMU venait de fermer ». Et c'est d'ailleurs cette "apparition" venue de nulle part qui lui a, en partie, inspiré le nom de son futur commerce : le Somewhere coffee...

CAFÉ SALVATEUR

Mais avant de se laisser gagner par les effluves d'un expresso fraîchement torréfié, revenons un peu en arrière dans le parcours de cette jeune entrepreneuse que rien ne prédisposait à porter haut les couleurs du café de spécialité. Une maladie auto-immune, dont les lourds traitements s'avèrent incompatibles avec l'école, qu'elle quitte à 16 ans sans diplôme, puis avec un travail classique, l'oblige à se construire un chemin de traverse susceptible de s'accommoder de ses problèmes de santé. « J'ai tout de même passé mon bac en candidat libre et je l'ai eu ! », lance-t-elle avec défi. C'est d'abord dans le garage auto de son père, à Gray, qu'elle fait ses premières armes. Toutefois, la mécanique n'étant pas sa tasse de thé, elle imagine un projet de salles de réception, mi-château pour mariages, mi-salle des fêtes. Un rêve bien vite douché : avec sa maladie, aucune banque ne lui signe d'emprunt. Un ami constructeur et promoteur immobilier, sur le point de prendre sa retraite, lui propose de la former au métier en vue de lui transmettre son entreprise. Elle suivra ainsi la voie du béton pendant plusieurs années, mais l'envie de créer quelque chose par elle-même ne la lâche pas... Et c'est la rencontre avec un banquier moins timoré que ses confrères, qui lui conseille d'ouvrir un commerce alimentaire - un projet plus modeste



Ophélie Goussard vient de déménager son torréfacteur à Montot en Haute-Saône. Crédit JDP.

pour lequel il est en mesure de l'aider financièrement - qui l'amène à créer un coffee shop. « J'ai toujours aimé voyager, découvrir et m'imprégner de la gastronomie des pays, exorciser le très moche de ma maladie par du beau... C'est comme cela que j'ai dégusté mon premier slow coffee à New York. Ce fut une révélation. Le café est ainsi devenu le fil conducteur de tous mes voyages suivants : rencontres avec les pionniers du café de spécialité, visite de torréfactions et de coffee shops dans le monde

« Mon objectif est de sortir le café de spécialité de sa bulle élitiste, de partager autour de ma passion »

entier... ». Si cette première aventure s'achève par la revente de l'enseigne en 2018, elle propulse définitivement Ophélie Goussard dans le monde du café, avec une conviction : celle que les règles de ce marché doivent changer. « Depuis une quinzaine d'années, le café ne se négocie plus exclusivement en bourse à prix cassé, comme avec le café industriel qui représente 95 % de la consommation mondiale, mais également directement du producteur à l'acheteur, au juste prix. J'ai eu la chance de rencontrer Christophe Servell, le premier à avoir cassé les codes de cet

univers, en créant Terre de café, la première torréfaction de café de spécialité de France. Par son engagement, il a permis l'émergence d'une nouvelle filière caféière, respectueuse des producteurs, de la nature et des consommateurs... ». Ce précurseur la prend sous son aile et la forme. Comme lui, la jeune femme ne torréfiera dans les règles de l'art que du café de spécialité, traçable de la récolte à la tasse. Elle fait alors l'acquisition d'une Rolls-Royce des machines à torréfier : tout en chrome, elle vient directement des États-Unis. Et c'est à ce moment qu'elle tombe en arrêt, rue des Tamaris, dans ce qui deviendra sa torréfaction artisanale et locale. « Notre gamme varie selon les saisons de récolte et l'abondance de la production. Nous respectons la nature et l'humain en rétribuant justement les producteurs pour leur travail, ce qui leur permet de cueillir les cerises à maturité, dans des zones souvent pénibles d'accès (sachant que l'Arabica pousse à partir de 1.200 mètres d'altitude). Pour magnifier ce fruit qui a déjà fait tant de trajet, nous cuisons lentement jusqu'à 200°C, en ne surcuisant pas le grain pour développer tous ses arômes, là où les industriels poussent la température proche des 1.000°C en à peine une minute, le cramant littéralement ! Tous nos cafés atteignent au moins 80/100 sur l'échelle de notation de la SCA (Specialty Coffee Association of Europe) ». Avec cette

adresse bisontine, Ophélie Goussard, va aller au-delà de la torréfaction et de la vente de café aux professionnels comme aux particuliers, donnant vie à une sorte de tiers-lieu, créateur de lien social au cœur du quartier des Chaprais. Elle acquiert une licence 4 pour élargir son offre et ainsi propose des brunchs, des barbecues, imagine des collabs avec, par exemple, une bière au café, créée avec Independent House, une brasserie artisanale de Chevigny-Saint-Sauveur, propose des animations sur le thème du café, des ateliers sur la filtration, tout un panel d'événements, soirées, dégustations, séminaires professionnels... « L'idée, c'était de sortir le café de spécialité de sa bulle élitiste, de le rendre accessible à tous, branché, familial ». Le concept prend immédiatement. Très vite, la jeune entrepreneuse place ses cafés dans les plus belles adresses gastronomiques bisontines, se constitue une riche clientèle professionnelle de cavistes, épicerie fines, bars...

1991

Naissance le 8 mars à Besançon.

2020

Installe à Besançon une torréfaction artisanale le Somewhere Coffee.

2025

Dénégage son activité à la campagne en Haute-Saône.

jusqu'à Pontarlier. Les animations au Somewhere ne désespèrent pas. Si bien qu'après cinq ans de ce rythme effréné, celle qui vient de devenir maman aspire à « moins de bruits, moins de monde ». C'est alors qu'un habitant du village haut-saônois de ses grands-parents propose de lui vendre sa ferme, une immense bâtisse à restaurer avec un verger attenant. « À 18 ans, j'avais déjà acheté sur cette commune de Montot une petite maison que j'avais retapée en tiny house. Je me suis dit qu'il y avait là moyen de faire quelque chose de bien et de différent de ce que j'avais fait jusqu'ici en ville ».

NE PLUS FAIRE SEULE

Le pari de s'installer dans un village d'une centaine d'habitants est plutôt osé, mais Ophélie Goussard, une fois encore, ne manque pas d'idées. « Montot est idéalement situé à 40 minutes de Besançon, où j'ai déjà une clientèle fidèle, et à 30 minutes de Dijon où tout reste à faire. De plus, le village est un point de passage de la via Francigena qui conduit les pèlerins jusqu'à Rome. Plus de 50.000 personnes le traversent en été sans que rien n'ait été pensé en termes de restauration et d'hébergement. Avec mon verger, les plusieurs centaines de mètres carrés de ma ferme et ma tiny house : le champ des possibles est vaste, d'autant qu'en Haute-Saône, on a un peu tout en local et que des partenariats pourraient être trouvés avec des producteurs de vins, de fromages, de bières, de charcuterie... », sourit celle qui, sur Dijon, a déjà ses entrées à la Cité internationale de la gastronomie et du vin pour dispenser des formations au café à l'école Ferrandi. « Mon installation à Montot a coïncidé avec la flambée brutale des prix du café, suite aux catastrophes météorologiques survenues au Brésil et au Vietnam. La tonne de café vert est ainsi passée de 4.000 €, il y a quelques années, à 15.000 €. À ces prix-là, mon activité n'est plus rentable. Je suis alors dit qu'il était temps de jouer collectif. J'ai rencontré un torréfacteur à Dijon qui avait acheté la même machine que moi et qui s'est installé en mode coffee shop. Il passe deux tonnes de café par an, quand moi, j'en passe trois tonnes par mois ! ». La cotorréfaction alors apparaît comme une évidence. Un troisième torréfacteur bourguignon rejoint le duo, puis une torréfactrice de cacao de Pontailler-sur-Saône. « L'idée, c'est de partager ma machine contre une commission sur les ventes pour moi, de mutualiser nos achats de cafés, de partager nos bonnes pratiques, nos contacts et de faire vivre ensemble le site de Montot, avec quelqu'un ici pour tenir la boutique, proposer des dégustations... ».

FRÉDÉRIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

